



**INSTRUMENT EUROPÉEN
DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT**

ALGERIE

**DOCUMENT DE STRATÉGIE
2007 - 2013
&
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL
2007 - 2010**



ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AA	Accord d'association (avec l'Union européenne)
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
APN	Assemblée populaire nationale
APW	Assemblées régionales
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CAS	Country assistance strategy (BM)
CE	Commission européenne
DSP	Document de stratégie par pays
EB	Exercice budgétaire
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FEMIP	Mécanisme pour l'investissement et le partenariat euroméditerranéen (Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership)
FLN	Front de libération nationale
FMI	Fonds monétaire international
GA	Gouvernement de l'Algérie
GTZ	Office allemand de coopération technique
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
MENA	Région Moyen-Orient et Afrique du Nord
MAE	Ministère des affaires étrangères
M€	Millions d'euros
NU	Nations Unies
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
P3A	Programme d'accompagnement de l'accord d'association
2PA	Programme d'accompagnement du plan d'action voisinage
PAPS	Programme d'appui aux politiques sectorielles
PAV	Plan d'action de la politique européenne de voisinage
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PME	Petite et moyenne entreprise
PNP	Prêts non performants
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
R&D	Recherche et développement
S&E	Suivi et évaluation
SWAP	Approche sectorielle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
ZLE	Zone de libre échange

Taux de change et unité monétaire

Unité monétaire = dinar algérien (DZ)

1€ DZ 90,525 (30.05.2006)

1€ US\$ 1,2859 (30.05.2006)

Table des matières

- 0. Sommaire**
- 1. Objectifs politiques de l'UE**
- 2. Politique du gouvernement algérien**
- 3. Analyse du pays**
 - 3.1 Situation politique
 - 3.2 Situation économique et sociale
 - 3.3 Politique environnementale
 - 3.4 Défis à moyen terme
- 4. Programmes de coopération**
 - 4.1 Programmes communautaires
 - 4.2 Enseignements de la coopération passée
 - 4.3 États membres et autres bailleurs
- 5. Réponse stratégique de l'UE**
 - 5.1 Principes et objectifs généraux
 - 5.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération
 - 5.3. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et les autres instruments de la PEV
 - 5.4. Questions transversales
- 6. Programme indicatif national**
 - 6.1 Contenu et séquence du programme
 - 6.2 Réforme de la justice
 - 6.3 Croissance économique et emploi
 - 6.4 Renforcement des services publics de base

- Annexe 1 L'Algérie en bref
- Annexe 2 Carte de l'Algérie
- Annexe 3 Profil migratoire
- Annexe 4 Plan d'action de mise en œuvre de l'AA
- Annexe 5 La politique de réconciliation nationale du président
- Annexe 6 Objectifs du Millénaire pour le développement
- Annexe 7 Améliorer l'efficacité de la fourniture des services de base
- Annexe 8 Profil environnemental
- Annexe 9 Programmes des États membres et de la Commission par secteur (matrice)
- Annexe 10 Modalités de l'appui de la BEI

0. SOMMAIRE

Le présent document de stratégie par pays (DSP) établit un cadre stratégique pour la coopération de l'UE avec l'Algérie au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) au cours de la période 2007-2013 (allocation nationale). Le programme indicatif national (PIN) expose, en termes opérationnels, la réponse de la Commission pour la période 2007-2010 en mettant en exergue ses objectifs, les résultats attendus et les conditions à respecter dans les domaines de coopération prioritaires. Pour le PIN 2007-2010, le montant indicatif est de 220 M€.

L'Algérie émerge d'une décennie de terrorisme. La situation actuelle est caractérisée par un contexte politique stable, une croissance de 5,2% en 2005 (l'industrie est le seul secteur en déclin), une situation de la balance des paiements très favorable (hydrocarbures), un surplus fiscal de 7,5% et une politique monétaire favorable à la compétitivité.

Depuis septembre 2005, l'accord d'association (AA) régit les relations bilatérales entre l'Union européenne et l'Algérie. Il établit, au terme de 12 ans, une zone de libre échange (ZLE) entre les deux parties. L'accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Le gouvernement algérien a déployé un effort notable en faveur de la ratification de l'AA. Par ailleurs, le programme de réformes du gouvernement accorde une place privilégiée à l'AA dans le cadre de la libéralisation de l'économie.

Les caractéristiques de la stratégie européenne sont déterminées par la nécessité de soutenir les objectifs de l'AA et de la politique européenne de voisinage (PEV) afin d'établir une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagée. Les attentes de la population algérienne sont toujours importantes en ce qui concerne non seulement la croissance économique et d'emploi, mais également l'amélioration des services de base, l'équité et la bonne gouvernance. Dans cette perspective, les principaux axes du PIN 2007-2010 sont :

- *la réforme de la justice ;*
- *la croissance économique et l'emploi;*
- *le renforcement des services publics de base.*

La programmation (partie PIN) a été élaborée en étroite coordination avec les autorités algériennes et en cohérence avec les priorités nationales. L'intégralité du DSP a été communiquée aux autorités algériennes avant la tenue du comité de gestion. Une coordination avec les États membres et les principaux bailleurs multilatéraux a été assurée tout au long du processus.

L'avantage comparatif de la Commission en tant que bailleur, tel qu'il découle des enseignements de la coopération passée, la complémentarité avec les autres bailleurs ainsi que la cohérence de l'AA et de la PEV avec les autres politiques de l'UE (« policy mix ») ont été largement pris en considération.

1. OBJECTIFS POLITIQUES DE L'UE

Objectifs généraux de la politique extérieure, de sécurité, de développement de l'UE

La politique extérieure de l'UE vise à préserver ses valeurs communes, à promouvoir la paix et la sécurité en accord avec la Charte des Nations Unies et à promouvoir la coopération internationale. Elle vise également à développer et à consolider la démocratie et l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour mettre en œuvre sa politique extérieure, l'UE dispose d'un large éventail d'instruments. La définition des objectifs de la coopération de l'UE avec l'Algérie conduira à sélectionner un ensemble cohérent d'instruments visant à en assurer la meilleure efficacité.

La politique européenne de sécurité : en décembre 2003, l'UE a adopté la « Stratégie de sécurité européenne » qui reconnaît qu'une Union de 25 États, rassemblant 450 millions d'habitants et représentant un quart du produit intérieur brut (PIB) mondial, est un acteur global. L'une des priorités identifiées par la Stratégie de sécurité européenne est le besoin « de promouvoir un cercle de pays bien gouvernés à l'est de l'Union et sur les bords de la Méditerranée avec qui des relations proches et de coopération puissent être établies. » La stratégie indique également clairement la nécessité de promouvoir un ordre fondé sur un multilatéralisme efficace et évoque la question de la sécurité d'approvisionnement en énergie de l'UE.

La politique européenne de développement : en décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui fournit un cadre stratégique à long terme pour l'interaction entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux : avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. La stratégie repose sur trois piliers : (i) soutenir la paix, la sécurité et la bonne gestion des affaires publiques comme conditions préalables au développement, (ii) développer l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour promouvoir le développement économique et (iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) et la protection de l'environnement. Pour les pays partenaires couverts par la politique de voisinage, la stratégie s'articule avec celle prévue pour l'Afrique en privilégiant les mesures visant à promouvoir des réformes politiques, économiques et sociales nécessaires à l'intégration dans l'espace euro-méditerranéen.

Objectifs stratégiques de coopération avec l'Algérie

L'accord d'association : depuis septembre 2005, l'accord d'association (AA) régit les relations bilatérales entre l'Union européenne et l'Algérie. Il établit, au terme de 12 ans, une zone de libre échange (ZLE) entre les deux parties. L'accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. L'accord contient également des dispositions permettant de couvrir tant les questions politiques (internationales, internes, droits de l'homme et démocratie) que les questions de migration. Cet accord s'inscrit dans le cadre du **Processus de Barcelone** lancé en 1995 et qui est basé sur le développement de la coopération dans les domaines du dialogue politique, du partenariat économique et de la

coopération sociale/culturelle. L'Algérie a déployé un effort notable en faveur de la ratification de l'AA. Part ailleurs, le programme de réformes du gouvernement accorde une place privilégiée à l'accord d'association dans le cadre de la libéralisation de l'économie.

La politique européenne de voisinage : en 2004, l'UE a lancé la PEV qui invite les pays voisins de l'UE à établir ensemble une zone de paix, de stabilité et de prospérité. La PEV vise à prévenir l'apparition d'une nouvelle ligne de séparation entre l'UE et ses voisins en offrant des relations plus étroites dans le domaine de la sécurité, ainsi que dans les domaines politique, économique et culturel. Elle répond également à l'un des objectifs de la « Stratégie de sécurité européenne » qui identifie la nécessité de renforcer la sécurité européenne dans son voisinage le plus direct. Les pays partenaires de la PEV bénéficieront de relations plus étroites avec l'UE, de la possibilité de participer à certains programmes européens, d'un intérêt direct dans le marché intérieur, et d'un soutien à l'effort de réforme politique et économique.

Le rythme et l'intensité de ce processus dépendront de la volonté de chaque pays partenaire de s'engager dans ce vaste programme, et des moyens dont il dispose pour le faire. La PEV prolonge et renforce le cadre actuel de coopération. Dans le cas de l'Algérie, la ratification de l'AA a été un exercice difficile pour le pouvoir algérien qui a principalement misé sur l'ancrage politique à l'UE. À ce stade, il est prématuré d'anticiper l'adoption d'un plan d'action voisinage avec l'Algérie assorti d'objectifs spécifiques.

2. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ALGERIEN

Les principaux documents de politique nationale sont : le (i) **programme du gouvernement** de mai 2004, le (ii) **programme complémentaire de soutien à la croissance économique** 2005-2009 et le (iii) **plan d'action** de mise en œuvre de l'accord d'association.

(i) Trois objectifs majeurs sous-tendent la **politique gouvernementale**, à savoir :

- parachever les réformes et la réconciliation nationale,
- poursuivre un développement humain durable, et enfin
- promouvoir une politique socio- culturelle à la mesure des ambitions nationales.

I. Parachever les réformes et la réconciliation nationale

- Les progrès réalisés dans la lutte *contre le terrorisme* permettront désormais à l'Algérie de focaliser davantage ses énergies sur la lutte contre le crime, les différentes formes de trafics, de fraudes, de contrebande et de corruption.

- La révision du dispositif législatif pour l'adapter aux exigences nationales et aux standards internationaux, l'approfondissement de la *modernisation de la justice*, le développement et la valorisation des ressources humaines de la justice et la poursuite de la réforme pénitentiaire restent prioritaires.
- *Réforme des missions et de l'organisation de l'État* : trois axes ont été retenus : la qualification des agents de l'État et la promotion de leur statut, l'amélioration du service public et enfin le développement de la *décentralisation*.
- *L'amélioration du cadre et de l'environnement de l'investissement* : le dispositif de promotion et de régulation de l'investissement, le règlement de la question du foncier, la lutte contre l'économie informelle, le contrôle et la régulation du marché au service de l'investissement et du développement sont des sujets prioritaires.
- *Les sujets prioritaires de la modernisation du système financier sont* : la modernisation rapide des systèmes d'information, le renforcement du marché des crédits bancaires, le développement substantiel du crédit immobilier, le renforcement de la stabilité et de la rentabilité du secteur financier, l'amélioration de la couverture du patrimoine national et enfin la consolidation de la cohérence entre les politiques monétaire, budgétaire et financière.
- *Accroître l'efficacité du rôle économique de l'État à travers* le renforcement de la productivité du système fiscal, le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent, la modernisation du processus budgétaire, l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de l'action économique et sociale des pouvoirs publics au sein de la politique budgétaire, la valorisation efficace du patrimoine public, le renforcement de la gestion active de la dette publique.

II. Promouvoir un développement humain durable

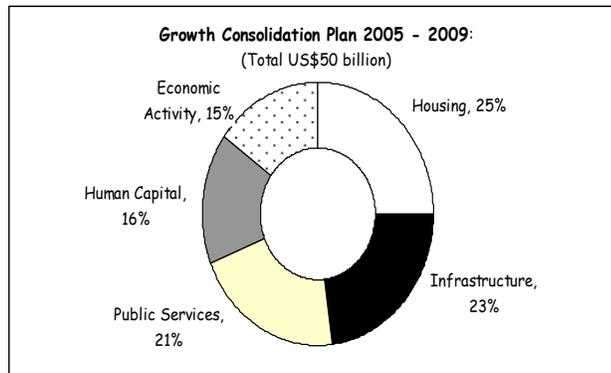
- *La politique d'aménagement du territoire*: les axes concernent le freinage de la concentration démographique dans les régions littorales, stabiliser la population de l'Algérie profonde, l'amélioration du cadre urbain des grandes villes du nord du pays, promouvoir l'option stratégique nationale de développement, mobiliser le capital et l'initiative au service de la politique d'aménagement du territoire qui, à l'évidence, ne pourrait être assumée par la dépense publique seule.
- *Valoriser et développer les potentialités économiques nationales* : dynamiser et accroître le tissu des entreprises, valoriser davantage les richesses nationales dans les domaines des hydrocarbures/mines et agricole, ainsi que dans le tourisme, l'artisanat et la pêche.
- *Relever le défi des ressources en eau à travers* la mobilisation, la récupération et la production de la ressource, la gestion et la distribution rationnelles de cette ressource, et enfin la résorption et la prévention des calamités liées au facteur hydrique.
- *Renforcer le tissu des infrastructures de base* : les infrastructures routières, les infrastructures aéroportuaires, les infrastructures portuaires, les infrastructures ferroviaires.

- *Satisfaire la demande de logement et aménager la ville* : livraison d'un million de nouveaux logements durant les cinq prochaines années.
- *Préserver l'environnement au service du développement durable et*
- *Appuyer la résorption du chômage.*

III. Promouvoir une politique socio -culturelle

- *La prise en charge de la santé de la population* passe par l'amélioration des capacités du système de santé, le développement de la santé préventive, l'amélioration des soins curatifs et la réforme hospitalière.
- *Le développement de la protection sociale* : mise en œuvre de la contractualisation des relations avec les hôpitaux, poursuite de la réduction des transferts pour soins à l'étranger, encouragement du recours aux médicaments génériques, et réduction des coûts des médicaments.
- *Le renforcement de la solidarité nationale* : aide et assistance aux personnes en détresse, soutien aux démunis sous la forme de fournitures scolaires, et assistance aux personnes handicapées.
- *La consolidation de l'action de l'État en direction de la famille et de la condition féminine* passe par la limitation des naissances, promotion de l'alphabétisation, le microcrédit.
- *La mise en œuvre de la réforme du système national d'enseignement* : la réforme de l'éducation nationale, la réforme de l'enseignement supérieur, la réforme de la formation professionnelle.
- *Une politique culturelle au service de la cohésion nationale et du développement par* la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel et historique, la promotion de la production et de la diffusion culturelles, la promotion de l'action culturelle.

(ii) Faisant suite au **programme de soutien à la relance économique** (PSRE) 2001-2004 de 6 milliards €, le programme complémentaire de soutien à la croissance économique de 45 milliards € pour 2005-09 a plus de sept fois la taille du programme antérieur et est mis en place pour stimuler la croissance.



Source : Banque mondiale

On estime que l'investissement dans l'infrastructure de l'eau seule atteint 8 milliards € pour la période de 5 ans. Ce projet n'inclut pas le programme de dessalement d'eau de mer, qui est actuellement en cours, mais sera consacré à l'expansion des réseaux de collecte et de distribution de l'eau du pays. Le marché du logement bénéficiera également du programme, et absorbera 5,7 milliards € pour de nouveaux logements afin de remédier au problème chronique du manque de logement en Algérie.

(iii) Le 27 juin 2005, le ministre des affaires étrangères M. M. Bedjaoui remet au commissaire Benita Ferrero-Waldner une feuille de route intitulée « **plan d'action** de mise en œuvre de l'accord d'association » (*annexe 4*). Ce document se réfère aux exigences de l'AA, du programme du gouvernement et des PAV types. Il dégage de nombreux domaines qui sont des points d'arrimages potentiels de la future programmation et il alimente les agendas des groupes de travail qui constituent des embryons de sous-comités d'association.

3. ANALYSE DU PAYS

Avec une population de 32,4 millions d'habitants (2004) (*annexe 1*, Algérie en bref), l'Algérie est un grand pays de la région méditerranéenne (*annexe 2*, Carte de l'Algérie). Sa croissance démographique (1,5% au cours de la période 1998-2004) se ralentit. Le revenu par habitant s'élève à 2260 \$ en 2004, ce qui situe l'Algérie au-dessus de la moyenne de 2000 \$ pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). La croissance économique de 3,6% au cours de la période 1994-2004, a été largement supérieure à la moyenne observée au cours des années 1984-1994 (0,5%).

3.1 Situation politique

La constitution actuelle votée en 1996 instaure un **système de type semi-présidentiel** avec un chef du gouvernement. Dans les faits, le pouvoir est concentré entre les mains du président de la République. Le président Bouteflika a été réélu pour un second mandat de cinq ans en avril 2004 (avec 84,99% des suffrages. Ces élections pluralistes (5 autres candidats en lice, dont une femme) ont fait apparaître des améliorations en matière de transparence, ce qui a été attesté par plusieurs observateurs. En ce qui concerne les prochaines élections présidentielles (2009), un amendement de la constitution en vue de permettre au président Bouteflika de briguer un 3^{ème} mandat serait en préparation.

Le **Parlement** algérien est pluraliste avec deux Chambres : d'une part, le Conseil de la nation (Sénat) dont un tiers des membres est désigné par le chef de l'État et les deux tiers élus par les membres des assemblées régionales (APW) pour un mandat de 6ans ; et d'autre part, l'Assemblée populaire nationale (APN) élue au suffrage universel pour 4

ans. Les partis de l'alliance présidentielle (l'ex-parti unique FLN, le parti islamiste modéré et le parti RND nationaliste moderniste) sont très largement dominants notamment à l'APN (avec 73,21%). Cela est la conséquence du boycott des élections législatives de mai 2002 par la majorité des partis de l'opposition démocratiques (à cause de la détérioration grave de la crise de Kabylie). La domination des partis de la majorité présidentielle est encore plus forte au Conseil de la Nation.

Le pluralisme et les **libertés fondamentales** sont garantis par la Constitution, mais sur le terrain, des disfonctionnements apparaissent, causés en particulier par le maintien de l'État d'urgence depuis février 1992. Cette loi d'exception limite l'action des formations politiques et des associations de la société civile qui sont notamment obligées de demander une autorisation au ministère de l'intérieur pour tout meeting ou regroupement public. Par ailleurs, conformément à la loi sur les partis politiques de 1997, c'est le ministère de l'intérieur qui donne l'agrément des formations politiques.

Une des principales exigences de l'opposition est la levée de l'état d'urgence. Malgré ces difficultés, la scène politique est animée et reflète les différentes sensibilités de l'opinion, à savoir les courants nationalistes (représenté par l'ex-parti unique FLN et le RND), islamistes « modérés » (représentés par le MSP, membre de la coalition au pouvoir et le MRN plus radical), culturalistes et modernistes représentés par le FFS de M. Aït Ahmed, le RCD du docteur Sadi et le Parti des travailleurs (trotskiste). Il existe en tout plus de cinquante partis politiques reconnus, mais la grande majorité n'apparaît sur la scène politique qu'à l'occasion des élections. Les formations politiques actives et représentatives sont moins d'une dizaine et parmi elles, les partis d'opposition ont des difficultés à agir à cause, comme on l'a indiqué plus haut, du maintien de l'état d'urgence que le pouvoir justifie par la lutte antiterroriste.

Le chef du gouvernement est nommé par le président de la République et dirige l'exécutif mais en pratique, il exécute le programme d'action du chef de l'État, c'est-à-dire coordonne l'action du gouvernement. Le premier ministre doit présenter devant le Parlement une déclaration de politique générale, mais le programme gouvernemental se confond avec celui du chef de l'État. Les deux chambres du Parlement, largement dominées par les 3 partis de la coalition présidentielle, se contentent souvent d'entériner les projets de loi, sans réel débat. À noter que le président de la République, comme l'autorise la Constitution, a recours aux ordonnances pour gagner du temps ou éviter les débats pour les lois sensibles (loi sur l'ouverture du secteur des hydrocarbures, code de la nationalité, etc.).

La Constitution déclare : « Le **pouvoir judiciaire** est indépendant. Il s'exerce dans le cadre de la loi.» Mais les pressions politiques et les réflexes de la période du parti unique rendent difficile l'exercice d'une justice indépendante. On relève notamment la condamnation quasi systématique par les tribunaux des journalistes accusés souvent de « diffamation envers corps constitué » : ainsi plusieurs centaines de procès sont en cours où les journalistes se sont pourvus en appel. À noter qu'en matière de détention préventive et de liberté provisoire, le pouvoir exécutif occupe une place déterminante par l'intermédiaire du parquet qui lui est hiérarchiquement soumis. Un effort visible a été fait

dans le cadre de la réforme pénitentiaire où nous assistons à des changements des conditions de détention avec la création d'un ministère délégué chargé de cette tâche. L'inadaptation de la justice à un État de droit et une économie libérale a poussé les autorités algériennes à lancer une vaste réforme. La Commission européenne finance dans le cadre de MEDA un programme d'appui aux réformes de la justice.

La constitution garantit le droit de s'associer dans son article 43 : « Le droit de créer des **associations** est garanti ». Cependant, comme il a été mentionné plus haut, la liberté de réunion est limitée par la loi d'exception. « L'État encourage l'épanouissement du mouvement associatif. La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations. ». L'article 41 garantit pour sa part que « Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen. » La loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations leur sert de cadre. Le mouvement associatif est très important avec plusieurs centaines d'organisations nationales et des milliers d'associations régionales et locales.

Le phénomène de **corruption et de blanchiment d'argent** a pris de l'ampleur avec le processus de libéralisation économique, dans un pays où l'autorité de l'État a été affaiblie, suite au terrorisme. La législation algérienne qui était peu outillée pour lutter contre ce fléau vient d'être renforcée par une nouvelle loi, mais pour certains spécialistes, le problème réside dans l'absence de moyens techniques de son application.

Depuis la loi du 3 avril 1990, appelée **code de l'information**, le monopole de l'État sur l'information a été aboli et a permis la création de plus de cent titres dont 43 journaux quotidiens. Cette liberté fait de l'Algérie une exception dans le monde arabe. Mais les pressions du pouvoir ont été toujours fortes notamment depuis l'amendement du code pénal de juin 2001 qui augmente les peines pour diffamation et élargi la définition de cette infraction. Il faut noter, par ailleurs, que le gouvernement maintient un quasi-monopole sur les imprimeries, l'importation de papier, les entreprises de distribution, la publicité et garde 5 quotidiens qui ont une faible audience et une gestion déficitaire. Enfin, il maintient le monopole total sur l'audiovisuel, les radios et la télévision.

Dans son article 36, la Constitution garantit les **libertés religieuses** : « La liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables » mais l'article 2 de cette même constitution relativise ces libertés en déclarant « L'Islam est la religion de l'État. » Les conséquences en sont notamment le statut particulier des femmes (code de la famille) qui limite leurs droits et fait d'elles des mineures à vie alors que la Constitution déclare : dans son article 29 : « Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale. ». La réforme du code de la famille de 2005, bien que partielle, a marqué des avancées dans certains domaines, au nombre desquelles la transmission de la nationalité par la mère, par exemple. Enfin, la participation des femmes à la vie économique et politique reste très faible. Les femmes ne constituaient en 2004 que 17,5% de la population active totale. Et si les femmes participent de façon plus active aux élections locales et législatives (Mme Louisa Hanoune était candidate aux dernières élections présidentielles de 2004 contre le

président Bouteflika), la proportion de femmes élues reste insignifiante (1,09% de femmes élues dans les assemblées populaires communales), de même que leur présence aux postes de prise de décision.

Toute la vie du pays obéit à ces valeurs religieuses : au week-end islamique, s'ajoute depuis peu l'interruption des programmes radio et télévisés pour passer l'appel à la prière. Enfin, devant le développement de l'évangélisation en Kabylie, le gouvernement a promulgué une loi destinée à contrôler l'action des religions non musulmanes en interdisant toute opération de prosélytisme.

L'Algérie est membre de l'ensemble des **organisations internationales** et signataire des principales conventions et traités internationaux. Elle est ainsi membre de l'Union du Maghreb arabe, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. À côté de cela, elle participe à certains comités ou conférences spécifiques tels le dialogue méditerranéen de l'OTAN, le Dialogue 5+5 en Méditerranée occidentale, le dialogue méditerranéen de l'OSCE et la coordination des pays du Sahel. Par ailleurs, en ce qui concerne les institutions économiques, l'Algérie est membre de la Banque mondiale, de la Banque africaine, du FMI, de l'OPEP, de l'OPAEP et l'Organisation mondiale des douanes, et enfin, les négociations d'adhésion à l'OMC sont en cours. Depuis l'arrivée du président Bouteflika au pouvoir, l'Algérie est très active sur la scène internationale notamment en Afrique où elle a entrepris des initiatives de paix (Éthiopie - Érythrée) et lancé avec l'Égypte, le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud le nouveau partenariat africain (NEPAD).

L'Algérie est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique avec qui elle coopère pour l'inspection des deux réacteurs expérimentaux installés dans le pays. Des négociations sont en cours avec les États-Unis pour initier une coopération dans le domaine nucléaire. Elle coopère dans la **lutte contre la prolifération des armes de destruction massive** et a signé les principaux protocoles d'accord internationaux. Elle est un des rares pays à avoir éliminé totalement ses stocks de mines anti-personnel. De par son expérience de plus de 10 ans de confrontation avec les islamistes armés, l'Algérie participe de manière très active à la lutte contre le terrorisme international. Une coopération existe avec Interpol, Europol et l'OTAN. L'armée algérienne bénéficie d'un programme d'entraînement spécial avec l'OTAN et participe aux différentes rencontres de sécurité concernant la Méditerranée Sud.

À cela s'ajoutent les relations bilatérales avec les principaux pays concernés par le terrorisme (France, Espagne, Grande-Bretagne, Allemagne, etc.) Mais c'est avec les États-Unis que les relations de lutte contre le terrorisme se sont développées de manière importante. Ainsi l'Algérie contribue à l'initiative transsaharienne contre le terrorisme, destinée à prévenir l'installation de bases d'Al Qaïda dans la région. L'Algérie abrite le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme.

L'Algérie n'a pas de **conflits territoriaux** ; il existe cependant des différends frontaliers avec ses trois voisins tunisien, libyen et marocain. Les tensions avec le Maroc liées à la question du Sahara occidental bloquent le développement de l'Union du Maghreb arabe.

Comme les deux autres pays du Maghreb central, l'Algérie est un pays d'**émigration** (*annexe 3* : profil migration) et de transit vers l'Europe. Mais elle est également un pays d'accueil, car outre les réfugiés sahraouis, on estime à 30 à 35 000 le nombre d'émigrés sub-sahariens qui rentre chaque année en Algérie dont une partie, moins d'un tiers ne fait que transiter, tandis que les autres tentent de s'installer. Il faut noter que les frontières du pays s'étendent sur 8200 kilomètres, dont 1200 de frontière maritime. Un contrôle total est impossible. Un programme d'appui à la police des frontières algérienne a été adopté par la Commission européenne en 2005. Depuis les incidents tragiques de Melilla suscités par les tentatives de passage en force par les immigrés dont une partie a transité par l'Algérie, le gouvernement a décidé de durcir sa politique vis-à-vis des immigrés sahéliens. Les expulsions se sont multipliées. Concernant les immigrés expulsés d'Europe, l'Algérie reste opposée à l'installation de centres de transit sur son territoire. Elle est disposée à entamer les négociations sur un accord de réadmission, à l'unique condition que la question de visa puisse être abordée.

La politique **réconciliation** nationale du président est relatée en *annexe 5*.

3.2 Situation économique et sociale

Réélu en avril 2004, le président Bouteflika a entamé son second mandat en poursuivant le programme de réformes de sa première investiture visant l'économie de marché, l'ouverture sur le monde extérieur et le commerce international et un développement qui doit s'appuyer essentiellement sur le partenariat avec le secteur privé. Les principaux programmes de réforme devant être poursuivis englobent : (i) la réforme du système judiciaire; (ii) la réforme du système éducatif pour mieux l'aligner sur les besoins de la nouvelle économie de marché et du savoir; et (iii) la redéfinition du rôle de l'État et la modernisation de l'administration. MEDA II accompagne activement ces 3 chantiers de réformes.

Situation macro-économique et questions sectorielles/structurelles sous-jacentes

Au cours des trois dernières années, l'Algérie est parvenue à accélérer sa **croissance** économique, tout en maîtrisant l'inflation, mais n'a en revanche que peu progressé sur la voie d'une économie de marché. Poussée par les prix pétroliers et une politique budgétaire expansionniste, la croissance réelle du PIB s'est établie en moyenne à près de 6%. Toutefois, l'essentiel de cette croissance a été alimenté par les secteurs pétrolier et agricole, et par le dynamisme des secteurs de la construction et des services, largement tributaires des dépenses publiques. Le retour à la croissance dans les secteurs non pétroliers reste donc un défi.

Une **politique monétaire** prudente a permis d'éviter tout dérapage de l'inflation. Au cours de cette même période, le taux d'inflation moyen a été de 2,5 % et devrait rester stable.

La **politique budgétaire** expansionniste pose de nombreux défis de gestion des dépenses.

Contrairement à ce qu'annonçait la loi budgétaire de 2005, les dépenses d'investissement repartent à la hausse sous l'effet d'une politique budgétaire plus expansionniste.

Le **boom pétrolier**, continu depuis 2001, permet à l'Algérie d'augmenter rapidement ses recettes budgétaires et d'accumuler des réserves de change, à un niveau sans précédent. La croissance du PIB, menée non seulement par les hydrocarbures mais aussi par d'autres secteurs comme la construction, les télécommunications et d'autres services a atteint 6,9 % en 2003 et 5,2% en 2004 et 2005. La manne pétrolière a fait de l'Algérie un créancier net vis-à-vis du reste du monde. Les réserves de change ont grimpé pour atteindre fin décembre 2004, environ 35 milliards € (pouvant couvrir quelques 2 ans d'importations). Grâce aux remboursements anticipés, la dette extérieure a diminué pour atteindre environ 17 milliards € en décembre 2004 (soit un rapport dette extérieure/PIB de 26%). La balance budgétaire globale indique une très bonne performance budgétaire (excédent de 4,7% du PIB) en 2004, mais le déficit primaire sous-jacent hors secteur hydrocarbures reste un sujet de préoccupation (32% du PIB hors hydrocarbures en 2004). D'un taux élevé de 27% en 2001, le chômage est descendu à 17 % aujourd'hui, dont 60 à 70% sont des jeunes primo-demandeurs d'emplois. Les estimations récentes de la pauvreté indiquent que le niveau de pauvreté, qui reste important, a régressé de 14,1% en 1995 à 12,1% en 2000.

Fort de ses **recettes pétrolières** en hausse sensible, l'Algérie s'est à présent lancée dans un vaste programme d'investissements publics, intitulé « Deuxième programme de redressement économique 2005–09 ». Il sera doté d'un budget substantiel, estimé à 45 milliards € la part la plus importante – soit 25 % – étant allouée au secteur du logement, suivi des infrastructures, des services publics, de la production agricole et des crédits aux petites et moyennes entreprises. Une enveloppe supplémentaire de 4 milliards d'€ est venue s'y ajouter début novembre 2005. L'essentiel du programme (75%) a été ordonnancé pour 2005 – 2006. Ce stimulant budgétaire ravivera les tensions inflationnistes et posera des défis majeurs concernant les stratégies sectorielles, la programmation budgétaire, la capacité de mise en œuvre et de gestion globale des projets, et les risques accrus de gaspillage.

Les progrès dans la mise en œuvre de la réforme structurelle ont été lents durant la période 2003–05. Le président Bouteflika a fait part des intentions du gouvernement d'accélérer le processus de réforme après sa réélection. Il a souligné la nécessité de développer le secteur privé en ouvrant les entreprises publiques aux partenariats avec des entreprises privées, en modernisant le secteur financier et en rationalisant la gestion de la dette. Il a par ailleurs ratifié l'AA avec l'UE en septembre 2005 et entend mener à bien très prochainement le processus d'adhésion à l'OMC.

Les efforts de **privatisation** sont à nouveau sur le devant de la scène dans le programme de réformes. Le gouvernement compte poursuivre la privatisation de certaines des 1200 entreprises publiques en activité notamment dans le secteur bancaire (privatisation en cours du Crédit Populaire d'Algérie). Enfin, il a évoqué la possibilité de privatiser au moins une des banques en difficulté encore détenues par les pouvoirs publics (Crédit Populaire d'Algérie, Banque Nationale d'Algérie et Banque du Développement Local).

L'ouverture du marché de la téléphonie fixe devrait à terme renforcer la présence de la société égyptienne Orascom (déjà présente sur le marché de la téléphonie mobile) et une participation minoritaire dans l'opérateur de téléphonie fixe Algérie Telecom devrait être proposée à l'horizon 2007. Ces développements, auxquels s'ajoute la cession récente de la participation de contrôle dans deux cimenteries et une importante usine d'engrais à des investisseurs stratégiques, attestent des avancées rapides réalisées sur le front de la privatisation.

La nouvelle loi réformant le **secteur des hydrocarbures** a été approuvée en avril 2005. Cette loi, qui modifie profondément le paysage du secteur pétrolier, crée deux nouvelles agences de régulation, éliminant par là même le conflit d'intérêt qui empêchait les entreprises étrangères d'être en compétition effective avec la Sonatrach, l'entreprise pétrolière publique algérienne. La loi crée par ailleurs des incitants supplémentaires pour faciliter l'accès des investisseurs étrangers à l'exploration pétrolière. Enfin, la loi libéralise les importations de pétrole et la commercialisation des hydrocarbures, apportant ainsi des modifications substantielles à la fiscalité des hydrocarbures. Des amendements importants ont cependant été apportés à la loi en 2006, notamment en termes de fiscalité des investisseurs étrangers, qui vont dans le sens d'une plus grande protection du secteur des hydrocarbures.

Le **secteur bancaire** est encore en grande partie aux mains des pouvoirs publics : les banques publiques détiennent plus de 90% des actifs. L'indépendance des banques publiques vis-à-vis de leur actionnaire étatique s'est néanmoins renforcée et les entreprises publiques ne sont plus systématiquement favorisées dans l'accès au crédit bancaire. La part des crédits alloués au secteur privé a en effet sans cesse augmenté ces dernières années pour atteindre plus de 60%. Toutefois l'accès des entreprises au crédit est difficile, notamment pour les PME. Les délais sont très lents, les conditions d'octroi et les garanties demandées ainsi que leur gestion financière peu transparente excluent de facto la majorité d'entre elles du marché du crédit. Les instruments alternatifs de financement des PME sont inexistantes ou peu développés. En plus du besoin de renforcer leur capacité intrinsèque, le cadre dans lequel évoluent les banques est aussi à réformer (faible compétition et autonomie limitée, taux d'intérêts et politique salariale alignés).

La libéralisation du **commerce** se poursuit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne ainsi que des négociations d'adhésion à l'OMC. Les droits ont été réduits au cours de ces dernières années et la nomenclature tarifaire a été rationalisée. Dans le cadre de l'AA les droits frappant les marchandises importées de l'UE seront progressivement supprimés sur une période de 12 ans, alors que les marchandises algériennes pourront accéder en franchise de droits aux marchés de l'UE. La mise en œuvre intégrale de l'accord avec l'UE est un véritable défi. Les sujets d'inquiétude concernent en particulier la nécessité d'améliorer l'administration des douanes et la logistique commerciale.

Développement social

L'Algérie a accompli des progrès sur certains indicateurs sociaux (*cf. annexes 6 et 7*) au cours de ces dix dernières années. Selon les estimations les plus récentes, le seuil de

pauvreté générale a baissé de 14,1 % en 1995 à 12,1 % en 2000 pour atteindre 6,8 % en 2004 (de 4 millions de personnes à 2,2 millions), grâce à la mise en place d'une stratégie nationale de développement social et à l'augmentation des dépenses publiques, notamment les transferts sociaux. L'incidence de la pauvreté est plus prononcée en milieu rural qu'en zone urbaine.

L'espérance de vie a augmenté, passant de 56 ans au début des années 70 à 71 ans en 2002, tandis que le nombre de décès d'enfants de moins d'un an a chuté de 120 à 39 (par millier de naissances vivantes). Les améliorations survenues dans le secteur éducatif ont fait reculer le taux d'analphabétisme, lequel est passé de 36 % à 22 % chez les hommes et de 59 % à 40 % chez les femmes entre 1990 et 2002.

Mais des problèmes persistants tels que le chômage élevé (27 % en 2001 à 17 % aujourd'hui) en particulier des jeunes et des femmes (en 2001, le chômage féminin atteignait plus de 31% de la population active féminine, soit 4 points de plus que le taux national), les pénuries d'eau récurrentes affectant de nombreuses villes et la crise aigue du logement, pourraient constituer des facteurs importants de mécontentement social si des solutions n'étaient pas mises en œuvre rapidement.

Les attentes de la population sont toujours importantes non seulement sur le plan de la croissance économique et de l'emploi, mais également sur celui de l'amélioration des services de base, de l'équité et de la bonne gouvernance.

3.3 Politique environnementale

Les principales questions concernant l'environnement en Algérie se réfèrent à la qualité de l'air, la gestion et la qualité des ressources d'eau, la gestion des déchets, la protection de la nature, les pollutions côtière et marine et la désertification. En ce qui concerne les questions transfrontalières affectant l'Algérie, l'utilisation partagée et la protection de la mer méditerranéenne est d'importance primordiale. Les émissions du transport, des usines industrielles vieillissantes sont la menace principale de la qualité de l'air. L'Algérie est un pays où l'eau est rare, où l'irrigation est le consommateur premier en eau. Le raccordement d'eau potable s'est amélioré, mais les pertes de réseau sont élevées. La qualité de l'eau est affectée par l'eau usagée municipale non traitée, les décharges industrielles et les nitrates issues de l'agriculture. Les capacités de traitement des décharges industrielles sont limitées. La qualité des eaux côtières est affectée par l'urbanisation et les industries situées le long de la côte. En ce qui concerne la gestion des déchets, la prévention, la collecte, le traitement, le recyclage et le stockage final constituent les défis. Le déboisement, la pollution, et l'urbanisation font pression sur la biodiversité. Une grande partie de l'Algérie est constituée par le désert du Sahara ; la désertification constitue un défi.

L'Algérie a développé une stratégie nationale et un plan d'action pour l'environnement et le développement durable. Plusieurs programmes spécifiques de secteurs ont été adoptés, notamment sur la désertification, la gestion des déchets et la protection des zones côtières et marines. En particulier depuis 2000, le cadre juridique pour la protection de

l'environnement a été amélioré, mais les ressources rares et les changements institutionnels fréquents posent un défi pour l'exécution et l'application de la législation sur l'environnement. Avec un nombre d'agences environnementales et d'institutions relativement récentes, il est important de continuer à renforcer la capacité administrative et d'améliorer la coopération interministérielle. L'établissement d'un système opérationnel d'évaluation des impacts sur l'environnement sera important à cet égard. Il est également important d'augmenter les possibilités de participation de la société civile et du secteur privé à la protection de l'environnement (profil environnemental en *annexe 7*).

3.4 Défis à moyen terme

Dans le contexte d'une ouverture de l'Algérie sur le monde extérieur et d'une concurrence accrue, les défis clefs suivants pour les prochaines cinq années découlent de l'analyse :

- ASSURER LA STABILITE SOCIALE ET POLITIQUE ET FAIRE ACCEPTER LE NOUVEL ENVIRONNEMENT: la croissance des revenus, une meilleure **gouvernance**, une meilleure prestation des services de base, et une plus grande participation de la société à la prise de décision politique, sont, en Algérie, essentiels à la mise en place d'un environnement politique, social et économique favorables à la croissance, à la création d'emplois, à la cohésion sociale et à la réduction durable de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale. Cet environnement plus propice à la croissance économique doit être mis en place en veillant à ce que les plus vulnérables et les moins nantis, notamment les femmes, participent à la croissance et en bénéficient. Cet objectif ne peut être atteint que dans le cadre d'un dialogue élargi sur les objectifs stratégiques de développement, par la transparence des mécanismes de prise de décision et le renforcement permanent du processus démocratique.
- MINIMISER LA FORTE DEPENDANCE DE L'ECONOMIE VIS-A-VIS DES EXPORTATIONS PETROLIERES ET SA FORTE VULNERABILITE A LA VOLATILITE DES PRIX PETROLIERS : la performance économique depuis l'indépendance a, en grande partie, été façonnée par les mouvements des prix pétroliers et la spécialisation de l'économie algérienne dans les biens semi-finis et biens d'équipements au dépend des biens de consommation et du secteur agricole. L'Algérie partage le schéma de croissance d'autres pays producteurs de pétrole, mais sa vulnérabilité à la volatilité des prix pétroliers a été parmi les plus élevées. L'impact des variations des **recettes d'hydrocarbures** sur le reste de l'économie sera, en grande partie, déterminé par l'efficacité avec laquelle l'État gèrera ces recettes. Le renforcement de la politique budgétaire, dans le contexte d'un cadre budgétaire intégré, visant à protéger la position budgétaire de la volatilité des recettes des hydrocarbures sera essentiel à une accélération *durable* de la croissance. Les perspectives de croissance future dépendent également de la réduction des coûts économiques et des effets sur la santé publique qu'engendre la dégradation de **l'environnement**. Cette dernière affecte directement la santé, le capital nature, la productivité, et l'utilisation efficiente des ressources. L'impact de cette dégradation a été estimé, de manière conservatrice, à 5-7 % du PIB. Environ 2 % du PIB sont perdus du fait de l'impact direct de la dégradation de l'environnement sur la santé et la qualité de vie, et 2 % de plus du PIB sont perdus du fait de la dégradation du capital nature du pays.

- **METTRE EN PLACE UN CLIMAT DES AFFAIRES PROPICE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PRODUCTIVES, ET NOTAMMENT A L'INVESTISSEMENT PRIVE (ETRANGER ET NATIONAL) :** l'Algérie devra faire un effort important dans la poursuite de ses initiatives pour améliorer le **climat des affaires**. Il s'agirait, entre autres, : (i) de développer la capacité de l'État à développer les institutions nécessaires au bon fonctionnement de l'économie de marché en veillant à l'application des décisions de justice, à garantir l'égalité des opérateurs économiques devant la loi, à protéger la propriété privée (notamment foncière), à assurer qu'un environnement concurrentiel prévaut sur les marchés, et enfin à offrir des services publics de qualité (douanes, administration des impôts, système judiciaire, entre autres) et (ii) de réduire l'intervention de l'État dans les secteurs où le privé pourrait prendre le relais avec beaucoup plus d'efficacité : les marchés du foncier et du crédit ; le processus d'investissement et la prestation de services aux entreprises; l'infrastructure ; et la production de biens et services qui ne sont ni stratégiques, ni à caractère de biens publics. Dans ce cadre, il y a lieu, en particulier, d'accélérer le processus de privatisation.
- **AMELIORER L'EFFICACITE DE LA FOURNITURE DES SERVICES DE BASE :** l'accès aux services de base pour réduire la pauvreté (éducation, santé, protection sociale, assurances, services urbains, eau/assainissement, logement) et à un **système judiciaire** efficace est essentiel.

4. PROGRAMMES DE COOPÉRATION

4.1 Programmes communautaires

En ce qui concerne l'assistance financière MEDA, l'Algérie occupe la sixième place parmi les partenaires méditerranéens. L'engagement annuel sous MEDA (1995-2005) a été de 40 M€ Le taux de déboursement a augmenté de manière significative durant cette période et commence à s'approcher du niveau d'autres pays méditerranéens.

MEDA I (1995-1999) s'est concentré sur le développement du secteur privé et sur l'équilibre socio-économique dans le pays. L'Algérie en a été un bénéficiaire marginal, recevant seulement 6,5% des fonds engagés (contre 16% pour la population des pays bénéficiaires de MEDA). La moyenne des engagements annuels sous MEDA I était de 33 M€(41M €en incluant les fonds des protocoles). Le taux de paiements (« aid delivery ») a été bas en raison de la situation sécuritaire, de la faible capacité d'absorption administrative et des retards en matière de réformes économiques.

MEDA I (1995-1999)			
ANNEE	ENGAGEMENT (M€)	PAIEMENT (M€)	PAIEMENT: ENGAGEMENT (%)
1995	-	-	-
1996	-	-	-
1997	41	-	0
1998	95	30	31.6
1999	28	0.2	0.7
TOTAL	164	30,2	18,4

MEDA II (2000-2006) se concentre sur la préparation de l'entrée en vigueur de l'AA et inclut des programmes de troisième génération traitant de la bonne gouvernance (réforme de la justice, appui aux ONG et aux médias, management de l'économie). Le taux de paiements s'améliore constamment, mais il reste bas comparé à la moyenne régionale. La moyenne des engagements annuels sous MEDA II pour les perspectives financières 2000-2006 est estimée à 48,4 M€ par rapport à 33 M€ sous MEDA I.

MEDA II (2000-2006)			
ANNÉE	ENGAGEMENT (M€)	PAIEMENT (M€)	PAIEMENT: ENGAGEMENT (%)
2000	30,2	0,4	1,3
2001	60	5,5	9
2002	50	11	22
2003	41,6	15,8	38
2004	51	42	82,4
2005	40	39,4	98,5
2006*	66		
TOTAL	338,8		
	* PRÉVISION		

La **Banque européenne d'investissement** a, depuis 1980, octroyé près de 2,243 Mrd€ de prêts dont près de 60 M€ sur ressources budgétaires de l'Union européenne (capitaux à risques et prêts spéciaux sur mandat CE). L'activité de la Banque s'est concentrée principalement sur des opérations relevant du secteur public notamment: (i) le secteur des hydrocarbures et de l'énergie, (ii) le transport (routes, autoroutes et voirie urbaine), (iii) la protection de l'environnement (assainissement, dépollution industrielle), (iv) l'eau (irrigation, conduite d'eau potable et barrages) et (v) les reconstructions d'infrastructures publiques après catastrophes naturelles. Des opérations relevant de l'industrie cimentière et du secteur financier (leasing) ont permis de mettre en œuvre des prêts sur ressources propres et sur capitaux à risques en faveur du secteur privé.

Afin de diminuer sa dette extérieure, le gouvernement algérien ainsi que la Sonatrach procèdent au remboursement par anticipation des prêts octroyés par les institutions financières multilatérales. La Banque est donc remboursée par anticipation de tous les prêts concernant le secteur public. Les encours financiers restants sont ceux relevant du secteur privé. Cette décision s'applique également à la Banque mondiale.

Aide accordée par la CE (au titre de MEDA) et la BEI à l'Algérie (en millions €)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
<i>MEDA - engagements</i>	-	-	41	95	28	30,2	60	50	41,6	51	40	436,8
<i>Banque européenne d'investissement (prêts)</i>	100	115	335	30	0	143	225	227	230	0	10	1405

4.2 Enseignements de la coopération passée

Les enseignements tirés et les tendances qui se dessinent peuvent être résumés comme suit (référence est faite aux évaluations pertinentes¹). Ils ont été pris en considération pour la préparation du CSP/PIN. Le contexte spécifique de l'Algérie, les enseignements tirés du passé et les besoins exprimés par les autorités algériennes ont des répercussions sur la programmation 2007-2010, en particulier sur le dimensionnement approprié des opérations (par rapport à la capacité d'absorption spécifique et à la typologie des opérations):

- Après un démarrage lent du programme MEDA en Algérie, notamment à cause de la situation sécuritaire, la Commission constate aujourd'hui avec satisfaction que la mise en œuvre des projets de coopération a bien progressé ces dernières années, ce qui se traduit d'ailleurs en une amélioration nette du taux de déboursement. Sur une base annuelle, nous passons d'un ratio déboursement/engagement de 9% en 2001 à un ratio de 99% en 2005.
- Les opérations répondant aux besoins exprimés par les partenaires algériens et confirmés par la programmation (AT, formation, jumelage, études/enquêtes, investissements légers, petit matériel diagnostic, etc.) imposent un dimensionnement réaliste.
- Les programmes de troisième génération (type ONG, justice) sont généralement de taille modeste. Ils constituent toutefois des prolongements ou compléments de programmes existants, ce qui facilite leur instruction.
- Le surdimensionnement des trois programmes de mise à niveau dans le passé explique en partie les problèmes de démarrage de MEDA en Algérie. Cet état des choses a été confirmé en réunion de coordination locale avec les États membres dans le passé. L'erreur du passé a, par ailleurs, déjà été corrigée par les PIN 2002-2004 et 2005-2006. La capacité d'absorption des structures institutionnelles visées doit être prise en compte dans le dimensionnement des opérations.

¹ Mid-term evaluation of MEDAII, Evaluation of the EU development aid to the MED Region; Evaluation of the MEDA regulation; Evaluation of the MEDA Democracy Programme; ; Évaluation des facilités d'ajustement structurel dans les pays du sud de la Méditerranée; Independent appraisal of the EC Investment Partners (ECIP) financial instrument; Coopération nord-sud en matière de lutte contre l'expansion de l'épidémie du VIH/SIDA et aide aux politiques et programmes démographiques dans les pays en développement; Évaluation de l'allocation globale MEDA.

- L'expérience acquise à travers la mise en œuvre du programme d'appui direct aux PME/PMI démontre que l'assistance technique pour le soutien des PME est un moyen efficace pour contribuer à la mise à niveau du tissu économique algérien. Constituant un prolongement d'un programme existant, le PME/PMI II est le seul programme de grande taille dans la programmation 2007-2010.
- Les programmes d'appuis aux politiques sectorielles par contre ont une capacité d'absorption plus élastique. Les approches sectorielles pourront être envisagées pour certaines opérations programmées dans le cadre du PIN 2007-2010.

4.3 États membres et autres bailleurs

Il existe un mécanisme de consultation entre les **États membres**, la **BEI** et la **Commission**. Cette coordination donne lieu à différentes rencontres sectorielles/thématiques (éducation, société civile, secteur financier) ou générales organisées par la délégation à Alger en principe tous les mois, ainsi qu'à l'établissement d'un rapport annuel conjoint. La coordination avec la **BM** s'opère dans le cadre d'un mécanisme de partenariat stratégique qui inclut aussi la BEI. Dans ce cadre, un atelier sur la politique de l'eau en mai 2005, organisé par la BM et la CE, a été un succès. Des réunions de coordination spécifiques avec les États membres, la BEI et la BM se sont tenues dans le cadre de la préparation du présent DSP/PIN. Les points de convergence avec les **États membres** ressortent du tableau de l'*annexe 9*. Un dialogue avec des représentants de la société civile a eu lieu.

La **France** est le premier partenaire bilatéral de l'Algérie et le premier bailleur de fonds (205 MEUR d'aide publique au développement en 2005). Son action est conduite dans des domaines divers. Elle se concentre autour d'axes prioritaires dans des domaines dits de concentration (éducation, infrastructures, secteurs productifs) et transversaux (appui à la formation des élites, coopération universitaire et de recherche, appui à la bonne gouvernance et à l'Etat de droit, appui au développement culturel dans le respect de la diversité). Des accords particuliers entre ministères français et algériens structurent également une coopération active (ministères de l'économie et des finances, ministères en charge de l'aménagement du territoire, etc.). L'intervention de la coopération française s'inscrit en appui aux politiques de réforme publiques, économiques et sociales conduites par l'Algérie. Les concours français accordent une place particulière à l'appui à la formation des élites, au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage et à la modernisation des secteurs public et privé. Une attention particulière est accordée au renforcement des actions de coopération conduites dans le cadre de la coopération décentralisée.

Les domaines prioritaires pour l'**Allemagne** sont : le développement de l'économie durable, domaine défini mais où elle n'a pas encore beaucoup de projets, l'appui aux associations professionnelles (les aider à définir leur rôle), l'appui aux PME, l'environnement, l'eau. L'Allemagne espère parvenir à introduire une approche sectorielle lors du prochain comité mixte.

L'**Italie** est engagée dans le secteur de l'eau, dans le secteur agricole par le biais d'une aide à la formation, dans le secteur de la santé par le biais de la formation, dans le système de réforme bancaire (l'Algérie rencontre des difficultés dans ce dernier domaine, notamment en ce qui concerne le système d'informatisation ; une rencontre avec la partie algérienne a démontré que ces derniers souhaitaient une aide en la matière) et enfin dans le secteur social : 13 M€ sont prévus pour les populations sahraouis.

La **coopération espagnole** a rédigé en 2005 un document de stratégie 2005-2008 pour l'Algérie. L'objectif stratégique est l'appui aux réformes économiques, sociales et institutionnelles avec l'objectif général de réduire les niveaux de pauvreté et deux priorités spécifiques: réduction de la pauvreté dans le nord du pays et appui aux secteurs où le programme du gouvernement algérien semble moins prononcé. La coopération espagnole se concentrera sur le renforcement des capacités publiques et privées, à travers la formation et l'assistance technique, dans les secteurs où l'Espagne est en mesure d'offrir des avantages comparatifs clairs. Ces secteurs sont: gouvernance démocratique, participation des citoyens et développement institutionnel, promotion du tissu économique et des entreprises, environnement, culture et développement ainsi que genre et développement. Pour ce qui est des programmes et projets en exécution, ils correspondent principalement à trois secteurs productifs (agriculture, pêche, industrie), ainsi qu'au patrimoine historique en vue de sa mise en valeur sociale (école-atelier).

La Belgique intervient en Algérie dans le cadre d'une convention générale signée entre le gouvernement algérien et le gouvernement belge. Cette convention a établi un programme indicatif de coopération pour les années 2003-2007 qui est axé sur la solidarité et la lutte contre la pauvreté, le renforcement institutionnel, l'environnement, la santé et les ressources en eau. Le montant total est estimé à environ 37,5M€

Les relations avec l'Algérie sont imprégnées d'un nombre de politiques communautaires et de ce fait, le bon « policy mix » a toute son importance. Cela concerne plus particulièrement la PESC, la migration, le commerce, l'énergie, le transport et l'environnement. Le dialogue des cultures et la bonne gouvernance sont également des sujets importants. La cohérence de l'AA et de la PEV avec les autres politiques de l'UE sous-tend l'intervention communautaire ; elle est largement à l'origine du chapitre 5.

Autres bailleurs

La décision de gouvernement algérien de procéder au remboursement par anticipation des prêts octroyés par les institutions financières multilatérales touche les bailleurs multilatéraux susmentionnés au même titre que la BEI.

Banque mondiale: trois projets d'AT adossés à des prêts BIRD dans les domaines des réformes des transports, de postes & télécoms et procédures budgétaires sont encore en exécution. La BM effectue également des missions de conseil ponctuelles dans les domaines du secteur financier, du climat d'investissement et de la santé. Des AT remboursables s'effectuent dans la gestion déléguée de l'eau, la caisse nationale d'équipement pour le développement, l'environnement (déchets) et l'aménagement du territoire, et les technologies de l'information. Une revue des dépenses publiques est en cours. Les engagements annuels étaient d'environ 15 M€ ces dernières années. **PNUD:** 3

axes stratégiques: développement humain, gouvernance et environnement. Le portefeuille comprend notamment des projets de soutien aux institutions de l'État de droit (justice, Parlement), d'appui à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité, et de développement local intégré. Les dépenses annuelles sont de l'ordre de 2,5 M€ par an. **BAD**: dans le passé récent, elle a octroyé des prêts dans les domaines de l'agriculture, du transport, de l'eau et de l'énergie. **Canada** : l'Agence canadienne de développement international intervient dans les secteurs de la formation professionnelle, la coopération industrielle, l'appui à la société civile et aux initiatives locales. Les engagements annuels étaient de 132 000 € environ ces dernières années. **États-Unis** : ils interviennent au titre d'un programme de formation des juristes algériens (notamment propriété intellectuelle). **Japon** : le Japon intervient dans le cadre de l'environnement (pollution industrielle), de l'AT antisismique et de la pêche.

5. RÉPONSE STRATÉGIQUE DE L'UE (2007-2013)

5.1 Principes et objectifs généraux

L'élargissement de l'UE en 2004 a profondément modifié la donne politique, géographique et économique de l'Union européenne, offrant l'occasion de consolider et d'approfondir les relations de l'Union avec ses pays limitrophes. Au-delà des relations existantes, la PEV propose aux voisins de l'UE la perspective d'un degré élevé d'intégration économique, notamment à travers une intégration progressive au marché intérieur ainsi qu'un approfondissement de la coopération politique, culturelle et sociale. L'Algérie anticipe certains éléments de la PEV, mais sa priorité actuelle est la mise en œuvre de l'AA.

5.2 Priorités et objectifs spécifiques de la coopération

L'accompagnement de l'Algérie dans cette phase de transition caractérisée par de nombreux changements structurels de l'économie, au moment où elle émerge d'une décennie de terrorisme, se justifie plus que jamais: les privatisations progressent dans un contexte politique plus serein; les secteurs de réseaux (télécom, eau, ports, etc.) sont progressivement ouverts à plus de participation privée; les grands projets d'infrastructure contribuent au désenclavement et aux échanges (autoroute, etc.) ; la réforme financière et la simplification administrative progressent; on observe le développement de nouveaux secteurs (grande distribution) et l'émergence de grands groupes privés; l'adhésion à l'OMC est en phase avancée de négociation alors que la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'UE est entamée. Les objectifs et priorités suivants constituent le référentiel pour le choix des priorités de coopération; les engagements pris dans le cadre de l'AA constituant la référence forte :

- les objectifs de l'Union européenne et notamment les priorités telles que reprises dans la déclaration « 10 ans de Barcelone » : (i) droits de l'homme – démocratie – gouvernance – justice – sécurité, (ii) réformes économiques durables (croissance-emploi) et (iii) « objectifs du millénaire pour le développement » relatifs à l'éducation ;
- les priorités politiques et de réformes nationales, l'analyse et les principaux défis ;

- les besoins découlant de la mise en œuvre de l'AA et les anticipations de la PEV² ;
- les enseignements de la coopération du passé et les échanges avec les principaux bailleurs (complémentarité, avantages comparatifs, concentration), en particulier les États membres, la BEI et la Banque mondiale. Ceux-ci auront des retombées plus spécifiques dans le cadre de la programmation indicative.

Dans ce contexte, les objectifs prioritaires de la stratégie de l'UE pour 2007-2013, sont les suivants (cela ne veut pas dire que la Commission interviendra dans tous les domaines, mais que ceux-ci sont éligibles, les priorités et leur calendrier de mise en œuvre pouvant faire l'objet d'une révision) :

- les réformes politiques en matière de démocratie et de droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance ;
- les réformes en matière de justice, la gestion des flux migratoires, ainsi que la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme dans le respect des droits de l'homme ;
- la diversification de l'économie et le développement de conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance et à la résorption du chômage ;
- le développement de conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social, économique) ;
- le développement de l'éducation et de la formation, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en tant qu'éléments essentiels contribuant à l'édification de la société du savoir et à la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie ;
- le renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires ;
- la facilitation du commerce des biens et services, le rapprochement de la réglementation technique, les normes et procédures d'évaluation de la conformité. Facilitation des échanges via des procédures douanières modernes, y inclus les aspects de sécurité de la chaîne logistique internationale;
- le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, ainsi que le renforcement des infrastructures nationales, régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport. Le développement des secteurs de l'énergie et de la société de l'information.

Les bonifications d'intérêt ainsi que d'autres formes de combinaison de dons et de prêts peuvent accroître les investissements des institutions internationales de financement dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports. À chaque reprise que des bonifications d'intérêt seront envisagées, leur pertinence sera évaluée au cas par cas et on

² Par exemple, la perspective d'identifier des initiatives particulières destinées à améliorer la gouvernance des activités maritimes en Mer Méditerranée et à contribuer à une approche plus coordonnée de la gestion de l'espace maritime de la région.

devrait veiller à ce que des distorsions significatives de marché soient évitées. En ce qui concerne l'environnement, les secteurs visés incluent la gestion de l'eau et des déchets et la pollution industrielle. Les priorités stratégiques identifiées par l'initiative Horizon 2020 seront dûment prises en compte à cet égard. Pour l'énergie, les secteurs possibles comprennent les sources renouvelables et l'efficacité énergétique. Les investissements dans les infrastructures et les réseaux d'énergie devraient, en principe, être des opérations commerciales compte tenu de leur rentabilité. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles où les intérêts spécifiques de l'UE sont en jeu (par exemple la sécurité d'approvisionnement énergétique) et où il semble difficile de lancer un projet, des subventions de taux d'intérêt ciblées ou des autres formes de combinaison de dons et de prêts pourraient également être considérées pour des projets d'investissement précis. Concernant le transport, les subventions de taux d'intérêt ainsi que d'autres formes de combinaison de dons et de prêts se concentreraient sur l'attraction de fonds pour les infrastructures critiques d'importance stratégique, notamment des mesures transfrontalières portant sur des axes prioritaires ou les liens manquants nécessaires à leur achèvement.

(1) LES REFORMES POLITIQUES EN MATIERE DE DEMOCRATIE ET DE DROITS DE L'HOMME, DE L'ETAT DE DROIT ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

Un des engagements pris par l'Algérie et ses partenaires euroméditerranéens dans la déclaration de Barcelone était de respecter la liberté d'expression et de garantir son exercice effectif et légitime. L'AA a aussi fait de cette liberté un élément essentiel des relations euro-algériennes. L'appui de la société civile reste prioritaire.

Selon les indicateurs de **gouvernance** publiés par la Banque mondiale, l'Algérie aurait des progrès à faire. Le système juridique n'inspire pas confiance et de nombreux hauts fonctionnaires ont été récemment mis en examen pour corruption. Le système judiciaire doit être modernisé et est coûteux, surtout pour l'homme d'affaires moyen algérien, et les tribunaux sont mal équipés pour résorber l'arriéré judiciaire. L'administration est mal payée et démoralisée. Les efforts entrepris pour adhérer à l'Organisation mondiale du commerce pourraient donner au pays l'élan nécessaire pour progresser dans le domaine de la réforme du cadre commercial **juridique**, après les échecs des tentatives antérieures. Une politique salariale cohérente, liée à la croissance des secteurs non pétroliers, doit être garantie pour que les entreprises puissent se mesurer à la concurrence internationale.

(2) LA POURSUITE DES REFORMES EN MATIERE DE JUSTICE, LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES, AINSI QUE LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISE, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE TERRORISME (DANS LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME)

L'Algérie a pris des engagements importants en la matière (cf. parties 2 et 3). La réforme de la justice figure au premier plan du programme présidentiel. La Constitution déclare « Le **pouvoir judiciaire** est indépendant. Il s'exerce dans le cadre de la loi.» Le phénomène de **corruption et de blanchiment d'argent** a pris de l'ampleur. Comme les deux autres pays du Maghreb, l'Algérie est un pays d'**émigration** et de transit vers l'Europe. Mais elle est également un pays d'accueil. Ceci implique un certain nombre de défis, tant en matière de poursuite des efforts visant à maîtriser les flux migratoires vers

l'Europe, la gestion des frontières et le développement du cadre juridique assurant l'accès des personnes, qui en auraient besoin, à une protection internationale adéquate.

(3) LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE ET LE DEVELOPPEMENT DE CONDITIONS PROPICES A L'INVESTISSEMENT PRIVE, AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES COMPETITIVES (PME), A LA CROISSANCE ET A LA RESORPTION DU CHOMAGE

La **diversification de l'économie** passe par une amélioration de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises, notamment pour attirer des flux d'investissement étrangers vers les secteurs non pétroliers. En 2004, les flux d'investissement direct étranger ont atteint 5,8 milliards € soit plus du double par rapport aux 2,5 milliards € de 2003. De nouveaux investissements ont été réalisés en dehors du secteur pétrolier, notamment dans les télécommunications, l'industrie agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique et le secteur des technologies de l'information, ce qui témoigne d'une confiance accrue des investisseurs. L'investissement public s'est également diversifié, des investissements ayant été réalisés dans les secteurs du gaz et de l'électricité, des télécommunications et des transports, ce qui constitue également un élément bénéfique pour l'environnement dans lequel les entreprises sont appelées à évoluer. Cela étant, le secteur privé souffre encore de nombreux freins à l'investissement, tels qu'un accès limité au financement, la prédominance du secteur public dans l'activité productive et le poids de la bureaucratie. Les principales contraintes au développement du **secteur privé** sont (i) un secteur public qui contrôle encore une partie importante de l'activité économique, (ii) un accès difficile au foncier industriel, (iii) des difficultés de financement, (iv) des barrières administratives fortes, (v) un accès limité à l'information, (vi) une insuffisance de la réglementation du travail et un manque de travailleurs qualifiés, (vii) une infrastructure inadéquate, (viii) un système juridique et judiciaire peu efficace et (ix) des organisations professionnelles faibles et pas toujours représentatives.

(4) LE DEVELOPPEMENT DE CONDITIONS PROPICES AUX TROIS VOLETS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL, ECONOMIQUE)

Les perspectives de croissance future dépendent également de la réduction des coûts économiques et des effets sur la santé publique qu'engendre la dégradation de l'**environnement**. Cette dernière affecte directement la santé, le capital nature, la productivité, et l'utilisation efficiente des ressources. Il serait concevable d'appuyer l'Algérie dans les différents domaines de la protection de l'environnement.³

Au sommet euroméditerranéen de Barcelone de novembre 2005, des partenaires se sont collectivement engagés « pour approuver un calendrier possible pour dépolluer la Mer Méditerranée d'ici 2020. » La réalisation réussie de l'objectif pour réduire des niveaux de pollution exigera une combinaison à la fois d'actions régionales et nationales avec l'aide de tous les acteurs dans la Méditerranée. La stratégie de réponse de la CE pour l'Algérie pourrait soutenir les mesures nationales et régionales qui contribuent à atteindre les objectifs de l'horizon 2020, qui doivent aborder toutes les principales sources de pollution

³ La Commission a adopté une Communication qui établit une stratégie environnementale pour la Méditerranée et donne un cadre à la coopération environnementale CE (COM (2006) 475 du 05.09.06)

y compris les émissions industrielles, les déchets municipaux et particulièrement les eaux urbaines résiduaires. Outre la convergence réglementaire et la réforme générale des administrations environnementales, les projets d'investissement financés par les institutions financières internationales peuvent être encouragés dans la préparation et à travers des aides (telle que les bonifications d'intérêt). Dans le domaine de la conservation et la gestion des ressources halieutiques en Mer Méditerranée, la priorité réside dans l'amélioration des connaissances scientifiques et des moyens de surveillance des activités de pêche, au niveau national ainsi qu'au sein des enceintes régionales compétentes (notamment les organisations régionales de pêche). Cela correspond aux orientations définies lors de la conférence ministérielle pour le développement durable des pêcheries en Méditerranée, tenue à Venise les 25 et 26 novembre 2003.

La relance de la croissance économique du pays dépend notamment de la stratégie qu'adopteront les pouvoirs publics pour réduire le taux de **chômage** tout en améliorant l'efficacité des fonctions régulatrices du marché de l'emploi. Des mesures politiques et des engagements sociaux pour assurer la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté doivent continuer. La recherche de solutions durables passe par la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires lequel créera le cadre adéquat pour tracer la stratégie pour un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi, pour le renforcement de l'employabilité des travailleurs et pour des actions spécifiques en faveur notamment des jeunes et des femmes.

(5) LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN TANT QU'ELEMENTS ESSENTIELS CONTRIBUANT A L'EDIFICATION DE LA SOCIETE DU SAVOIR ET A LA RESORPTION DU CHOMAGE DANS UN CONTEXTE D'OUVERTURE DE L'ECONOMIE

La hausse de la demande et les contraintes budgétaires ont mis en lumière les faiblesses du **système de l'éducation**⁴. On constate une inefficacité importante dans l'affectation des ressources. La majorité du budget sert à couvrir les frais de fonctionnement (salaires) et de maintien des équipements et des infrastructures au détriment du développement et de l'innovation. En conséquence, la qualité de l'enseignement s'est détériorée et l'efficacité interne du système a été affectée (seuls 12 pour cent des élèves qui entrent dans l'enseignement primaire obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur). De plus, les inégalités régionales sur le plan de l'accès et des résultats risquent d'augmenter et les subventions publiques sont insuffisamment ciblées. Le problème est plus marqué dans le cas de l'enseignement supérieur où l'État prend en charge 90 pour cent des dépenses. Cela s'est traduit par une offre excédentaire de diplômés, qui souvent ne possèdent pas les qualifications adaptées au marché du travail, et qui risquent ainsi d'avoir de grandes difficultés pour trouver un emploi. Le système de la formation professionnelle est coûteux, mal piloté et ne répond pas aux besoins réels en compétences des secteurs économiques porteurs de l'économie. Il est axé sur la formation initiale et résidentielle des élèves qui abandonnent le cycle de l'enseignement de base ou secondaire (60 pour cent des élèves). En l'absence de concurrence entre les centres de formation, la

⁴ L'Algérie pourra bénéficier des programmes Tempus, Erasmus Mundus et Euro-Med Jeunesse

qualité est affectée et les programmes ne répondent plus aux besoins de l'économie de marché.

L'Algérie possède de nombreux atouts qui lui permettraient d'atteindre un bon nombre des **objectifs du Millénaire pour le développement** dans le secteur de l'éducation et de la formation. Le taux d'alphabétisation parmi la cohorte d'âge des 15 à 24 ans est de plus de 90 pour cent, et la scolarisation au niveau de l'enseignement primaire est quasi-universelle. En corrigeant les faiblesses de nature institutionnelle ou dans l'allocation des ressources, décrites ci-dessus, ainsi qu'en améliorant la qualité, la capacité du système d'éducation et de formation pourra être améliorée et permettra de faire face aux besoins pédagogiques et d'employabilité des nouvelles générations d'Algériens qui n'ont toujours pu avoir un accès à un enseignement de base adéquat. De même, en améliorant ses services dans les zones rurales, le système éducatif contribuera à réduire les écarts et inégalités entre jeunes algériens, et en particulier, ceux qui affectent les filles.

(6) AMELIORER L'EFFICACITE DE LA FOURNITURE DES SERVICES DE BASE TOUT EN MAINTENANT LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

L'accès aux services de base et à un **système judiciaire** efficace sont essentiels pour créer un environnement propice à la création d'emplois et de la croissance requise pour réduire la pauvreté et veiller à ce que les plus vulnérables et les moins nantis, notamment les femmes, participent à la croissance et en bénéficient. Depuis l'indépendance acquise en 1962, l'Algérie s'est efforcée d'améliorer les conditions de vie de la population en consentant d'importants investissements pour le **développement humain, la création d'emplois publics, et la mise en œuvre de vastes programmes de protection sociale**. Avec des taux de croissance de plus de 6 pour cent par an et la flambée des recettes pétrolières au milieu des années 70, et au début des années 80, l'Algérie a fortement investi dans le développement du capital humain, avec des dépenses moyennes d'éducation et de santé de l'ordre de 10 pour cent du PIB. L'accès aux services sociaux de base s'est rapidement développé et les indicateurs sociaux se sont nettement améliorés. Mais la chute des prix pétroliers a entraîné une contraction budgétaire qui a affecté les secteurs sociaux. La réduction dans les dépenses n'a pas été accompagnée d'une plus grande efficacité technique ou d'une meilleure prestation de services. De nouveaux défis se sont présentés dans la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses, auxquels une réponse efficace doit être donnée. Des réformes visant à améliorer l'efficacité de ces secteurs sont fondamentalement nécessaires pour préserver et accroître les gains enregistrés à ce jour et pour que l'Algérie puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et répondre aux nouvelles lignes tracées par le « consensus européen pour le développement » en matière de travail décent et de protection sociale.

(7) LA FACILITATION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES, LE RAPPROCHEMENT DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE, LES NORMES ET PROCEDURES D'EVALUATION DE LA CONFORMITE. FACILITATION DES ECHANGES VIA DES PROCEDURES DOUANIERES MODERNES

L'AA prévoit la mise en place progressive d'une zone de **libre-échange** sur une période de 12 ans. **L'accord d'association** avec l'Union européenne offre à l'Algérie une

formidable opportunité d'intégration aux marchés d'échange mondiaux, mais il comporte également d'importants défis. Les nouvelles entreprises devraient être encouragées à tirer avantage des opportunités d'exportation dans la zone de libre-échange émergente euro-méditerranéenne. Parallèlement, les industries en concurrence avec les produits importés seront exposées à des pressions concurrentielles accrues une fois que le droit additionnel provisoire (DAP) aura été éliminé. Les entreprises de ces secteurs industriels - notamment les entreprises publiques - devront faire l'objet d'une restructuration en profondeur et améliorer leur efficacité pour pouvoir faire face à la concurrence. L'Algérie a fait des progrès pour arriver à des coûts unitaires de main-d'œuvre compétitifs dans un certain nombre d'industries à forte intensité de main-d'œuvre, ce qui est essentiel pour la création d'emplois. Pour que cette position concurrentielle puisse se consolider, un environnement des affaires doit se développer, qui favorise l'investissement dans ces industries à forte intensité de main-d'œuvre et encourage la croissance de la productivité. L'amélioration de la qualité de l'infrastructure et des services commerciaux connexes, la simplification des procédures douanières (facilitation des échanges via des procédures douanières modernes, conformes aux standards internationaux et prenant en compte les aspects de sécurité de la chaîne logistique internationale), et l'alignement des normes des produits aux normes internationales renforceraient l'attrait de l'Algérie pour un investissement orienté vers l'exportation, ce qui permettrait au pays de bénéficier de la zone de libre-échange avec l'UE. Les produits agricoles font partie de la libéralisation au même titre que les produits industriels, même si les modalités de démantèlement sont différentes. Au cas où un programme de nature commerciale serait envisagé, notamment en matière de facilitation du commerce, promotion des exportations et libéralisation des services, un « Trade Needs Assessment » (TNA) pourrait être lancé en temps utile.

(8) LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT, DE L'ENERGIE ET DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION, AINSI QUE LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES NATIONALES, REGIONALES ET LEUR INTERCONNEXION AVEC LES RESEAUX TRANS-EUROPEENS. LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR LE L'ENERGIE

Dans le domaine de **l'infrastructure**, deux chantiers paraissent prioritaires: a) le renforcement des infrastructures de transport nationales, régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport, notamment celui de l'infrastructure portuaire (services portuaires, et services d'appui aux opérations d'exportation de produits frais) et ce qui l'entoure (réforme des douanes, des inspections phytosanitaires); et toute la chaîne de l'infrastructure logistique qui requiert des réformes (ouverture du secteur du transport, développement des plateformes logistiques; incitations au renouvellement du parc de camions, etc.) ; b) celui du foncier. Le développement de l'autoroute Est-Ouest offre une occasion unique de désengorger les grands centres urbains et de résoudre le problème d'accès au foncier industriel et commercial. L'Algérie a besoin de renforcer sa capacité à aménager le territoire en conséquence, autour du tracé d'autoroute. Le développement de zones industrielles et commerciales le long du tracé, en les concédant à des promoteurs et aménageurs privés - dans un premier temps par des projets d'aménagement pilote - contribuerait vraisemblablement à résoudre le problème du foncier. L'Algérie est un pays stratégique pour l'approvisionnement de l'Union européenne en **énergie (hydrocarbures)**, notamment en ce qui concerne le gaz (près de 25% des importations gazières). Cette part va se développer dans les deux prochaines années avec l'achèvement

des travaux du gazoduc sous-marin qui reliera directement l'Algérie à l'Espagne. Les potentialités algériennes en énergies sont énormes et devraient jouer un rôle clé dans la sécurité énergétique de l'UE. Le développement d'un partenariat stratégique entre l'UE et l'Algérie dans le secteur de l'énergie constitue une priorité. De plus, le développement des énergies renouvelables et une utilisation efficace de l'énergie devraient être encouragés. Le développement des industries dans le secteur culturel, audiovisuel et celles fournissant des contenus pour la **société de l'information** pourra être encouragé.

5.3. Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régional et les autres instruments de la PEV

A partir de 2007, l'assistance de la Communauté sera fournie au travers d'une palette de nouveaux instruments. L'IEVP, à travers ses composantes nationales, régionales, transfrontalières et thématiques, constituera le principal instrument financier mis à la disposition de l'Algérie. L'introduction de nouveaux instruments d'assistance extérieure devrait améliorer substantiellement la flexibilité de la mise en œuvre de l'assistance. Les nouvelles formes de coopération, telles que TAIEX, les programmes de bourses universitaires et les jumelages, devraient jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des priorités de la coopération bilatérale. **Le programme régional IEVP** pour le voisinage Sud contribuera à la réalisation des objectifs décrits dans cette stratégie puisque certaines activités mises en œuvre au niveau régional ou sous-régional peuvent apporter de la valeur ajoutée ou de la complémentarité aux opérations bilatérales. En ce qui concerne le volet politique, l'aide bilatérale appuiera les réformes politiques, tandis que les activités régionales comprendront une aide à la création de réseaux régionaux, aux plates-formes des organisations de la société civile et aux réseaux de médias. Le dialogue des cultures est traité au niveau régional, dans le cadre de la fondation Anne Lindh. La coopération en matière de justice et de sécurité est une priorité partagée par l'UE et un certain nombre de partenaires de voisinage du Sud. Les activités régionales comprendront la coopération judiciaire sur les questions transfrontalières, les réseaux de criminalité organisée, la traite des êtres humains, ainsi que l'échange des meilleures pratiques. Les actions régionales dans les domaines du transport et de l'énergie se concentreront sur les activités transnationales (connexions Sud-Sud et Nord-Nord), tandis que l'aide bilatérale peut privilégier la contribution à la maîtrise de l'efficacité énergétique et l'assistance technique aux structures nationales concernées. Dans le domaine du développement économique, un programme régional appuiera la promotion des investissements. La coopération régionale sur l'environnement comprendra la collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement. Les régions frontalières algériennes seront éligibles pour participer **à la coopération transfrontalière IEVP**. La coopération transfrontalière sera complémentaire aux priorités convenues dans le cadre du plan d'action et fera participer les autorités régionales et locales. La coopération transfrontalière relèvera des défis communs identifiés par les États membres de l'UE et les pays partenaires partageant une frontière terrestre, un croisement de mer à courte distance ou les partenaires partageant un bassin de mer commun. Outre l'enveloppe bilatérale, transfrontalière et

régionale, deux nouveaux instruments peuvent être disponibles. **Le programme IEVP transversal** comprendra les activités qui seront mises en œuvre de la même manière pour tous les pays voisins. Ce programme financera notamment les activités TEMPUS et le nouveau programme de bourse, ainsi que les activités de TAIEX. En outre, les nouveaux **programmes thématiques IEVP** comprendront un total de sept programmes thématiques, y compris un programme « démocratie et droits de l'homme » (ex-IEDDH), « migration et asile » (ex-Aeneas) ou « développement humain et social – investir dans les personnes », qui pourraient être d'intérêt pour l'Algérie et utilement renforcer la coopération bilatérale. Les activités thématiques seront lancées seulement si elles fournissent une plus-value claire.

5.4. Questions transversales

Comme lors de l'exercice de programmation antérieur, la réduction des inégalités de genre est une question qui retiendra l'attention des services de la Commission dans l'instruction des programmes de coopération. Une attention particulière sera portée à la question des droits de la femme et de l'enfant. La bonne gouvernance, les droits de l'homme, le développement durable et la protection de l'environnement sont également des questions transversales communes à tous les programmes. Les paramètres de la pauvreté feront l'objet d'un suivi en lien étroit avec l'objectif de résorption du chômage.

6. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

6.1 Contenu et séquence du programme

2007

PME/PMI II	40M€
<i>Améliorer durablement la compétitivité des entreprises : (i) appui direct aux PME, (ii) centres techniques, (iii) système qualité : normalisation- métrologie –certification- (iv) technologies d'information et de communication.</i>	
JUSTICE II	17M€
<i>Moderniser le système pénitentiaire, introduire les normes internationales régissant la gestion/les conditions de détention et prévention de la récidive en favorisant la réinsertion des détenus dans la vie économique et sociale du pays.</i>	

2008

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE	25M€
<i>Appuyer la diversification de l'économie (agriculture/développement rural, tourisme, certaines industries) en augmentant graduellement et de façon durable la part des exportations hors hydrocarbures.</i>	
SANTÉ	30M€
<i>Appuyer la réorganisation du service de santé et la réforme hospitalière (problèmes de pilotage du secteur: manque de ressources, qualité de soins insuffisante, inégalités d'accès, réexamen des modalités de financement du secteur) : PAPS concevable</i>	

2009

EMPLOI	24M€
<i>Améliorer les fonctions d'information, intermédiation, suivi et pilotage du marché de l'emploi à travers la modernisation de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) en synergie avec d'autres acteurs institutionnels, notamment les partenaires sociaux: système d'information sur le marché de l'emploi fonctionnel, amélioration des statistiques et prévisions, intermédiation entre l'offre et la demande, y compris au niveau international. PAPS concevable.</i>	
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	30M€
<i>Remédier au problème de l'offre excédentaire de diplômés inadaptée au marché du travail et qui risquent ainsi d'avoir de grandes difficultés à trouver un emploi. PAPS concevable.</i>	

2010

P3AII	24M€
<i>Appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'accord d'association en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par cet accord.</i>	
EAU II	30M€
<i>Renforcer le programme du gouvernement en matière d'assainissement et traitement des eaux usées (80% de la population est raccordé au réseau d'assainissement et seulement 7% aux stations d'épuration) : PAPS concevable</i>	

Le présent PIN fera l'objet d'une revue mi-parcours prévue en 2008, qui pourra mener à l'introduction de nouveaux programmes et à des réallocations budgétaires à l'intérieur du PIN, en fonction de l'expérience récente et à la lumière des évolutions du contexte algérien, des évolutions dans le cadre notamment du nouveau contexte de la zone de libre-échange. Les bonifications d'intérêt peuvent accroître les investissements des établissements internationaux de financement dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie et du transport, comme cela est expliqué dans le document de stratégie.

Comme d'usage, dans le cadre de l'instruction des programmes, on veillera à une coordination appropriée avec les États membres et principaux bailleurs. Cette coordination s'appuiera également sur les groupes de travail sectoriels thématiques établis à Alger en vue d'améliorer les complémentarités et de valoriser les expériences de la coopération passée.

Les opérations sont présentées individuellement par rapport aux axes prioritaires du PIN :

- **Réforme de la justice :**
MODERNISATION DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE (JUSTICE II);
- **Croissance économique et emploi :**
PME/PMI II, EMPLOI, DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE, P3A II;
- **Renforcement des services publics de base :**
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SANTÉ, EAU II.

6.2 Réforme de la justice

A) MODERNISATION DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE ET RÉINSERTION SOCIALE : JUSTICE II

Contexte et justification

Le gouvernement algérien a décidé en 1999 d'engager une réforme du système judiciaire et a adopté, pour ce faire, un programme progressif de réforme en 2000. En plus de certaines mesures prises d'urgence, le programme du gouvernement algérien se décline en quatre axes fondamentaux : la révision de la législation ; la valorisation des ressources humaines ; la modernisation de l'appareil de justice ; et la réforme du secteur pénitentiaire. La Commission européenne accompagne la mise en œuvre des trois premiers volets du programme de réforme, à travers le projet d'appui à la réforme de la justice, doté d'un budget de 17 M€ Le projet communautaire met l'accent sur le développement institutionnel, sur la réforme des organes judiciaires, sur la formation du personnel et sur la modernisation informatique.

Afin de soutenir le programme de réforme dans son intégralité, un deuxième projet d'appui à la réforme de la justice, chantier essentiel à l'affermissement de l'État de droit en Algérie, permettra de cibler cette fois la réforme du secteur pénitentiaire et la réinsertion sociale des détenus. Le programme de réforme poursuit à ce niveau trois

grands objectifs, à savoir l'humanisation des conditions de détention, l'amélioration du système de rééducation et de réinsertion sociale des détenus ainsi que l'amélioration du fonctionnement et de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Une moyenne annuelle de 40 000 personnes est détenue dans les établissements pénitentiaires du territoire national pour un effectif de 15 000 fonctionnaires. La grande majorité des centres de détention est en état obsolète et nécessite une réhabilitation.

Il convient aussi de signaler que le déséquilibre dans la distribution des revenus d'une part, le chômage des jeunes, les effets du terrorisme et l'expansion du secteur informel d'autre part, ont induit une augmentation du crime et en particulier de la petite délinquance, d'où le problème de surpopulation dans les établissements pénitentiaires. En outre, la réinsertion des détenus préoccupe les autorités et nécessite un travail de préparation et de suivi, ceci dans le souci de préserver la paix sociale.

La réforme du système pénitentiaire constitue un élément de base dans la réforme de la justice et le projet Justice II s'adresse à ces problématiques et vise dans sa finalité à faire face aux besoins du système pénitentiaire en matière de réforme et de modernisation des établissements pénitentiaires, à promouvoir les droits de base des détenus et à les préparer à se réinsérer dans la société et l'économie algériennes.

Objectif

L'objectif général du projet est de moderniser le système pénitentiaire, d'introduire les normes internationales régissant la gestion et les conditions de détention et la prévention de la récidive tout en favorisant la réintégration des détenus dans la vie économique et sociale du pays.

L'objectif spécifique du projet est d'améliorer les capacités d'accueil du système pénitentiaire algérien, de renforcer les capacités de gestion des établissements, de moderniser le système de formation professionnelle et de préparation, en coopération avec d'autres acteurs, à la réinsertion des détenus dans l'économie et la société algériennes.

Résultats attendus

- Étude diagnostique du secteur menée : elle est concluante et consensus sur les recommandations ;
- modernisation du cadre réglementaire du système de détention visant entre autres l'élévation des normes en matière de conditions de détention. La situation des femmes détenues et des mineurs fera l'objet d'une attention particulière ;
- amélioration et harmonisation du système de détention sur le plan de l'organisation et de la gestion par l'introduction d'un système informatique performant et d'un programme de formation du personnel;

- réorganisation et mise à niveau de la formation professionnelle, notamment concernant l'amélioration des soins. Introduction/amélioration du mécanisme de formation professionnelle au sein des établissements pénitentiaires. Amélioration des compétences du personnel des établissements pénitentiaires ;
- formation/préparation des détenus à la réintégration sociale et économique. Suivi du détenu pendant la période post-carcérale, en lien avec les associations spécialisées ;
- réhabilitation des centres de détention comme contribution du partenaire algérien, y compris les structures de réinsertion.

Indicateurs de performance

- Nombre des établissements réhabilités et modernisés ;
- centres de formation professionnelle créés, modernisés et opérationnels ;
- nombre de services de soins et types de soins disponibles ;
- formation du personnel (proportion) et des formateurs (nombre) et système informatique modernisé en place ;
- nombre de détenus formés, préparés à la réinsertion sociale et réintégré dans le processus socio-économique.

Description succincte du programme

Le projet comprend des composantes intégrées de l'assistance technique couvrant un diagnostic approfondi du système pénitentiaire, la réforme du cadre institutionnel et réglementaire du système pénitentiaire, l'amélioration du système de formation professionnelle au sein des établissements. L'assistance visera principalement la modernisation du système d'organisation et de gestion des centres de détention ainsi que l'encadrement professionnel et psychologique des détenus. Un programme de formation sera destiné au personnel des établissements.

Budget indicatif : 17 M€

6.3 Croissance économique et emploi

B) APPUI AUX PME/PMI ET MAÎTRISE DES TICs (PME/PMI II)

Contexte et justification

Le secteur économique algérien connaît depuis le début des années 90 une profonde mutation avec le passage d'une économie administrée à une économie de marché. Cette mutation se caractérise par une ouverture accrue des échanges commerciaux et une

participation grandissante du secteur privé dans l'ensemble des secteurs économiques. La contribution du secteur privé au PIB hors hydrocarbures représente 70 %. D'autre part, la mise en œuvre de l'accord d'association est effective depuis septembre 2005 et les négociations pour l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce sont au stade final.

Cette intégration grandissante dans l'économie mondiale soulève de nouveaux défis pour le secteur productif algérien, notamment pour le secteur industriel qui doit faire face à une concurrence accrue et dont la consolidation dépend en grande partie d'une plus grande compétitivité des entreprises. S'il veut réussir sa mutation, le secteur productif algérien doit non seulement être capable de soutenir la concurrence des produits importés mais, également, être capable d'exporter.

Ces défis imposent que les entreprises algériennes :

1. particulièrement les PME, adoptent des systèmes de gestion modernes qui intègrent une volonté d'évolution continue et dont les objectifs reposent sur l'innovation plutôt que sur des positions acquises ;
2. intègrent une démarche de qualité qui leur permettent de proposer des produits capables de concurrencer les produits importés et de conquérir des marchés à l'exportation ;
3. profitent des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication ;
4. disposent de structures capables de les appuyer dans leur volonté de maîtrise des normes de qualité ainsi que des aspects techniques et d'intégration des innovations .

Justification de la priorité :

L'Algérie s'est engagée à mettre en œuvre la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et parmi les 10 domaines d'action inscrits dans la charte, elle a choisi de concentrer ses efforts sur les 3 domaines suivants : simplification des procédures, éducation à l'entrepreneuriat et information ciblée au bénéfice des entrepreneurs.

Les actions menées dans le cadre des programmes communautaires de coopération montrent la nécessité de renforcer et de dynamiser des centres d'appui technique afin de les adapter aux exigences nouvelles liées à une multiplication des opérateurs dans un même secteur. Ces centres doivent fournir des services qui répondent aux besoins d'opérateurs en situation de concurrence et qui encouragent l'innovation. Le rôle de ces structures doit être complété et renforcé par l'introduction d'approches « qualité » au sein des entreprises. Leur mise en œuvre n'est possible que si les entreprises s'appuient sur des systèmes nationaux performants de normalisation, de métrologie, de certification et d'accréditation qui intègrent les développements les plus récents.

Objectif

La finalité recherchée est d'améliorer de manière durable la compétitivité des entreprises algériennes tant sur le marché national que sur les marchés régional et/ou international.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- appui institutionnel au ministère en charge des PME et de l'artisanat, notamment en matière de simplification administrative, d'éducation à l'entrepreneuriat et d'information ciblée au bénéfice des entrepreneurs ;
- appui direct aux efforts de mise à niveau des PME privées algériennes (dans la continuation du programme d'appui au développement des PME selon l'évaluation finale) ;
- création et renforcement des services d'appui aux PME: centres d'appui technique, cabinets de gestion et de conseil, instituts de formation etc. ;
- modernisation du système de protection de la propriété intellectuelle ;
- mise en place d'un système de qualité totale pour les PME par le renforcement des organismes de normalisation, de métrologie et de certification ainsi que la mise en place d'un système d'accréditation et sensibilisation des PME à l'intégration de la qualité totale dans leurs activités;
- renforcement de la maîtrise des Technologies d'information et de communication (TIC) ;
- développement du rôle et des activités des organisations professionnelles de branche.

Indicateurs de performance

Les indicateurs d'activité seront notamment :

- mesures de simplification administrative : information, procédures, délais de création d'entreprise, documents simples sur ligne...qui se traduisent pas un meilleur positionnement de l'Algérie dans le classement de la Banque mondiale (« doing business »), nombre de personnes formées aux techniques des l'entreprise et meilleure adéquation de l'offre et de la demande de qualification sur le marché de l'emploi en respectant l'égalité des genres,
- le nombre de PME appuyées et le nombre d'actions de mise à niveau réalisées par PME ainsi que les changements dans les niveaux de performance des PME appuyées (chiffre d'affaires, taux de profit, emplois, niveau des investissements) ;

- le nombre de branches d'activités couvertes par des centres d'appuis techniques, les types d'appuis proposés, le nombre de recours à ces centres par les PME et le nombre d'opérations enregistrées en matière de droit de propriété intellectuelle ;
- le nombre de laboratoires opérationnels, le nombre de structures accréditées et le nombre de certification en cours ou octroyées ;
- le nombre et la qualité des initiatives nouvelles prises pour améliorer la maîtrise des TIC en Algérie.

Description succincte des axes d'intervention (l'organisation interne du projet sera définie lors de l'instruction)

Appui au ministère en charge des PME et de l'artisanat

Appui institutionnel notamment en matière de simplification administrative, d'éducation à l'entrepreneuriat et d'information ciblée au bénéfice des entrepreneurs.

Appuis directs aux PME

Cet axe poursuit, sur la base d'une méthodologie qui a fait ses preuves, les actions de mise à niveau des PME. Il concerne la mise à la disposition des PME d'appuis directs qui englobent l'ensemble des fonctions et qui leur permettent d'évoluer vers des schémas d'organisation et de gestion adaptés à une économie de marché ouverte.

Le nombre de PME appuyées permettra d'atteindre une masse critique et de faire entrer dans le processus de mise à niveau 30 à 40 % des PME visées.

Services d'appui aux PME, propriété intellectuelle et diffusion d'informations au bénéfice des entrepreneurs

La création et le renforcement des services d'appui aux PME couvre un certain nombre de centres sectoriels par l'adaptation de leurs statuts, la mise en place d'outils et de procédure de gestion, le renouvellement d'équipements, la formation et le recyclage du personnel d'intervention, la mise en place de structures de documentation spécialisée, la mise à niveau des fonds documentaires et leur intégration dans des réseaux d'échange d'information. Ces actions seront complétées par un rapprochement avec les centres de recherches pour favoriser et développer les passerelles entre l'université et le monde industriel.

Des appuis en direction du système de protection de la propriété intellectuelle seront mis à la disposition des principaux acteurs, principalement de l'Institut national de la propriété intellectuelle, en vue de l'adaptation de la réglementation aux normes européennes et de la modernisation des pratiques en matière de protection de la propriété intellectuelle.

Mise en place d'un système de qualité totale

La mise en place d'un système de qualité totale repose sur des systèmes d'accréditation, de métrologie et de normalisation reconnus au plan international. À ce titre, cet axe s'attachera à permettre à l'Office national de métrologie légale d'être l'animateur du système de métrologie en appuyant la mise en place de laboratoires, en développant les compétences indispensables et en mettant en place les structures d'étalonnage en collaboration avec les structures des pays partenaires notamment de l'Union européenne. De même, l'Institut national de normalisation bénéficiera d'appuis en vue de renforcer les systèmes de gestion et les compétences ainsi que la communication.

Ces actions seront complétées par un rapprochement avec les meilleures pratiques européennes en matière de standardisation, de contrôle, d'inspection et de certification à travers l'appui à des structures concernées, notamment de certification.

Technologies d'information et de communication

Appui technique pour renforcer l'utilisation et la maîtrise des technologies d'information et de communication par les PME y compris pour les activités de recherche et développement connexes.

Budget indicatif : 40 M€

C) EMPLOI : PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE RÉGULATION DE L'EMPLOI : MODERNISATION DE L'ANEM

Contexte et justification

La relance de la croissance économique du pays dépend, entre autres, de la stratégie qu'adopteront les pouvoirs publics pour améliorer le taux d'emploi et réduire le taux de chômage tout en améliorant l'efficacité et l'efficacités des fonctions régulatrices du marché de l'emploi.

En effet, le taux de chômage est de 17 % dont 60 à 70 % sont des jeunes chômeurs primo-demandeurs d'emplois ; cette catégorie se compose de 350 000 sortants de structures de formation.

Face à cette situation, le pays met à profit ses recettes pétrolières pour accroître le nombre de débouchés offerts. Mais il s'agit d'emplois précaires dans les services et le développement local qui sont générés par le programme de soutien à la relance économique et au profit du secteur public.

De même, des mesures politiques et des engagements sociaux pour assurer une régulation efficace, accompagnées d'actions de promotion de l'emploi sont prises (voir la loi 90 -11 relative aux relations de travail qui a instauré une grande flexibilité du marché de l'emploi).

La recherche de solutions durables, quant à elle, passe par la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires qui créera le cadre adéquat pour tracer la stratégie pour un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi où le secteur privé pourra occuper une place appréciable.

L'État restera un employeur important ; cependant, il a un rôle important à jouer pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail, notamment par le biais de programmes actifs.

L'approfondissement de cette deuxième mission justifie l'intervention projetée de la coopération dans le secteur de l'emploi parce qu'elle permettra de dynamiser des poches de productivité et d'emploi notamment dans le secteur privé.

En l'état actuel :

- le système de surveillance du marché de l'emploi mis en place par les pouvoirs publics est insuffisamment opérationnel du fait de la rigidité de la réglementation, de la faiblesse et non maîtrise de l'information statistique, de l'absence d'instruments de pilotage ainsi que d'analyses prospectives. L'accès à l'information sur le marché de l'emploi n'est ni aisé, ni équitable.
- Le service public de l'emploi, organisé autour de l'ANEM depuis les réformes de 1994, est dans l'incapacité d'asseoir correctement ses missions.

L'ANEM, organisme lourd constitué d'un millier d'employés positionnés dans environ 72 agences régionales et locales, en l'absence de missions claires et de moyens appropriés, peut constituer un facteur d'inertie pour le marché de l'emploi.

La gestion correcte du marché de l'emploi passe par la disponibilité d'informations quantitatives compréhensives, cohérentes et mises à jour régulièrement. Or, les statistiques sur le marché de l'emploi sont insuffisamment connues et restent vagues et éparses du fait également de la faiblesse de l'organe régulateur public. En plus, la non transparence et la faible régulation du marché de l'emploi favorisent l'emploi informel et non protégé, ainsi que les flux migratoires clandestins. Dans le cadre du présent projet, il pourrait être envisagé d'appuyer la création d'une cellule internationale dont la mission serait de promouvoir la migration légale.

Objectif

L'objectif est de développer un service public de l'emploi efficient et de qualité, capable de rapprocher l'offre et la demande.

Résultats attendus

- La coordination et la collaboration entre service d'emploi et institut des statistiques national sont assurées ; des statistiques et des prévisions fiables et opérationnelles sont produites et utilisées sur les flux d'entrée et de sortie du marché du travail ;

- la coordination, l'efficacité et le pilotage des mesures actives d'emploi est assurée ;
- Les services publics d'emploi et les services de placement et d'intermédiation sont adaptés au contexte ;
- l'accès à l'information sur le marché de l'emploi est rendu possible à tous de façon équitable, efficient et efficace ;
- les fonctions d'information, d'intermédiation demande/offre et de conseil (notamment aux demandeurs d'emploi) sur les mesures actives d'emploi disponibles sont assurées tant au niveau national que local, avec une attention spéciale portée aux femmes ;
- la gestion correcte du marché du travail, notamment désagrégée par sexe, est assurée.

Indicateurs de performance

- Les indicateurs d'emploi et de chômage par catégorie, secteurs économique et bassins locaux sont connus, mis à jour et exploités ;
- le personnel des différents acteurs institutionnels impliqués est formé ;
- une couverture par l'ANEM au niveau des bassins industriels et des wilayas est mise en place ;
- un répertoire national sur les métiers et l'emploi est élaboré et mis à jour régulièrement ;
- le taux de chômage, notamment chez les primo-demandeurs diplômés et formés (universités et centres de formation professionnels), atténué à moyen terme.
- le taux de participation des femmes est amélioré.

Description succincte du programme

Le programme pourrait comporter les volets suivants:

- formation en direction du ministère MESN ;
- organisation et de mise en place de structures centrales et locales d'information, d'intermédiation et de conseil du marché de l'emploi avec formation du personnel dédié ;
- création d'un système d'information et de communication intégré et informatisé propre à l'ANEM (structures centrales et locales) pour la production et la mise à disposition de données qualitatives et quantitatives sur les flux d'entrées et sorties ainsi que sur la demande et l'offre d'emploi;
- campagne d'information sur la connaissance des techniques et la disponibilité des outils de recherche d'emploi;

- concours et promotion d'emplois pour les centres de formation professionnelle et les universitaires sortants sur la base d'appels de propositions au sein des universités.

Budget indicatif : 24 M€

D) DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

Contexte et justification

La performance économique de l'Algérie depuis l'indépendance a été, en grande partie, façonnée par les mouvements des prix pétroliers. L'Algérie partage le schéma de croissance d'autres pays producteurs de pétrole, mais sa vulnérabilité à la volatilité des prix pétroliers a été parmi les plus élevées. La conjugaison de la volatilité des prix pétroliers avec d'autres difficultés de gestion économique (contrôles, distorsions de prix, ouverture restreinte aux échanges hors hydrocarbures et à l'investissement direct étranger) s'est traduite par un impact fortement négatif sur la productivité et la croissance dans le passé.

Aujourd'hui, le paysage économique s'améliore graduellement en Algérie dans un contexte d'aisance financière et de meilleure stabilité politique, même si les progrès sont inégaux selon les secteurs et si les grands programmes publics d'investissement n'ont pas nécessairement d'impacts positifs sur les réformes.

De nombreux changements structurels de l'économie se feront vraiment sentir d'ici la fin 2007: les privatisations progressent dans un contexte politique plus serein; les secteurs de réseaux (télécom, eau, ports, etc.) sont progressivement ouverts à plus de participation privée; les grands projets d'infrastructure contribuent au désenclavement et aux échanges (autoroute, etc.); la réforme financière et la simplification administrative progressent; on observe le développement de nouveaux secteurs (grande distribution) et l'émergence de grands groupes privés; l'adhésion à l'OMC est imminente alors que la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'UE est entamée.

La somme de ces changements structurels est susceptible d'améliorer considérablement l'image de l'Algérie et en particulier le climat des affaires. La fenêtre d'opportunité est de taille et, plus que jamais, la diversification de l'économie algérienne est une nécessité.

Objectif

Dans la logique de mise en œuvre de l'accord d'association, appuyer la diversification de l'économie en augmentant graduellement et de façon durable la part des recettes d'exportation hors hydrocarbures en ciblant en particulier les secteurs du tourisme et de l'agriculture et de l'industrie alimentaire, mais aussi en encourageant l'innovation dans les secteurs tant traditionnels que plus innovants.

Résultats attendus

En fonction des résultats de l'instruction, le programme visera à atteindre un nombre cohérent de résultats, et notamment :

- en ce qui concerne les **stratégies sectorielles**, il s'agit, secteur par secteur (**tourisme** respectueux de l'environnement et du patrimoine, **développement agricole et rural** visant notamment à la mise à niveau des exploitations agricoles et des communautés rurales, y compris le renforcement des capacités de l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie, certaines industries ...), de définir des stratégies de croissance qui se basent sur un processus de consultation des opérateurs visant à identifier les mesures qui réduiraient les contraintes spécifiques à chaque secteur et les investissements d'infrastructures complémentaires aux secteurs;
- évolution vers la fabrication de produits à plus haute valeur ajoutée et développement de relations qui passent de la sous-traitance à la co-traitance, et de celles-ci aux relations de fournisseurs de produits finis à clients ;
- de faire progresser les réformes relatives aux **infrastructures** portuaires (y compris ce qui l'entoure (douanes, inspections phytosanitaires) et la chaîne de l'infrastructure logistique);
- de faire progresser les réformes du **cadre réglementaire et institutionnel**. Améliorer le climat d'investissement⁵. Mettre en place l'identifiant unique d'entreprise visant à faciliter la diversification ;
- en complément à la réforme financière, un appui au développement des **instruments de financement des exportations** paraît souhaitable.

Les 3 derniers résultats pourraient être pris en considération pour autant qu'ils ne soient pas déjà pris en charge par d'autres programmes.

Indicateurs de performance

- Stratégies sectorielles adoptées ;
- structures productives et d'échanges diversifiées, nouveaux produits à plus haute valeur ajoutée;
- suites données à la consultation de l'ensemble des acteurs des secteurs concernés, y compris les organisations professionnelles : nouvelles mesures législatives, réglementaires, administratives et investissements spécifiques pour soutenir les secteurs ;
- nouveaux investissements privés dans les secteurs visés ;

⁵ Enforcing contracts, conditions of paying taxes, registering property and starting a business

- emplois créés dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme notamment, contribution à l'amélioration du niveau de vie dans les collectivités rurales ;
- textes de réforme dans le cadre de l'infrastructure portuaire et toute la chaîne de l'infrastructure logistique. Mesures de simplification réglementaire et institutionnelle, l'identifiant unique d'entreprise est mis en place (ces indicateurs pourraient être pris en considération pour autant que les résultats correspondants ne soient pas déjà pris en charge par d'autres programmes).

Description succincte du programme

L'objet des **approches sectorielles** est de réduire les contraintes qui sont spécifiques aux secteurs. Sans être exclusifs, ces plans et activités - impliquant le privé, c'est une condition de succès - pourraient concerner, dans un premier temps: le tourisme, l'agro-alimentaire, mais également les industries pétrochimiques, les services aux entreprises (notamment l'offshoring, pour l'exportation de services à haute valeur ajoutée), la construction/BTPH (chacun pouvant faire l'objet de projets séparés) et le textile/habillement, secteur pour lequel un dialogue euro-méditerranéen de haut niveau s'est déroulé depuis 2004 et a abouti à la définition de projets concrets auxquels l'Algérie pourrait souhaiter s'associer. Il peut être important de n'exclure aucun secteur à priori. Comme mesures découlant de ces stratégies sectorielles, on pourrait prévoir, selon les cas, des investissements d'infrastructures spécifiques, du développement de zones foncières dédiées, des programmes de formation appliquée, la réduction de contraintes réglementaires à ces secteurs, la subvention de centres techniques ou de services aux PME dédiés à ces secteurs, etc.

En matière de promotion de l'innovation, il s'agira d'encourager la participation de l'Algérie, des entreprises algériennes et des organisations qui les soutiennent, aux activités, programmes et réseaux européens de promotion de l'innovation.

Dans le domaine de **l'infrastructure**, un chantier paraît prioritaire: celui de l'infrastructure portuaire (services portuaires, et services d'appui aux opérations d'exportation de produits frais) et ce qui l'entoure (réforme des douanes, des inspections phytosanitaires); et toute la chaîne de l'infrastructure logistique qui requiert des réformes (ouverture du secteur du transport, développement des plateformes logistiques; incitations au renouvellement du parc de camions, etc.).

Le cadre **réglementaire** (simplification administrative pour les différents types d'interaction entre entreprises et administrations, par exemple lors du remboursement de la TVA, le paiement des impôts, le régime d'inspections, la création d'entreprise - notamment dans les activités réglementées - et la mise en place effective du guichet unique) et **institutionnel** (douanes, conseil de la concurrence, système judiciaire et tribunaux de commerce) reste encore à améliorer. En complément de la nécessaire simplification administrative relative aux entreprises, il est urgent de mettre en place l'identifiant unique d'entreprise (aussi connu sous le nom d'identifiant fiscal) comme unique source d'identification des firmes au sein de toutes les administrations. Au delà de son aspect statistique, cette question est au centre de la capacité de contrôle et de

régulation de l'État et souvent de sa capacité à mettre en œuvre de façon effective certaines réformes.

En complément de la réforme financière, un appui à l'amélioration des instruments de crédits à l'exportation serait utile.

La complémentarité du présent programme par rapport aux programmes de « modernisation de l'économie » et « de modernisation et d'assistance aux réformes administratives » mérite une attention particulière.

Budget indicatif : 25 M€

E) P3A II (PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION II)

Contexte et justification

Outre le démantèlement tarifaire et l'élimination des restrictions aux échanges de biens, l'Algérie a, dans le cadre de l'accord d'association, pris des engagements ou adopté des principes dans le commerce des services et les domaines liés aux échanges, notamment des règlements liés aux transactions courantes, à l'investissement direct, au droit d'établissement, à la concurrence, au droit de la propriété, aux marchés publics et aux normes et à la certification. L'ensemble de ces dispositions nécessite une mise à niveau du cadre législatif et réglementaire et le renforcement des institutions chargées de le mettre en œuvre ainsi que des capacités pour le pilotage stratégique du processus de réformes.

En outre, l'accord d'association prévoit un renforcement de la coopération dans un grand nombre de domaines.

Le présent programme vise à appuyer l'Algérie pour remplir les engagements découlant de l'accord d'Association, concrétiser les perspectives stratégiques et potentialités qu'ils offrent et accompagner sa politique d'ouverture.

Objectif

L'objectif général est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Union européenne et l'Algérie à travers l'accord d'association, en facilitant l'adaptation de l'économie du pays bénéficiaire aux dispositions de cet accord, qui prévoit notamment l'établissement d'une zone de libre-échange entre les deux parties, la reconnaissance du droit d'établissement et la libéralisation des services selon le calendrier prévu par l'accord, l'adoption de règles nécessaires à la protection de la concurrence, de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale ainsi que la promotion des règles techniques et des normes européennes.

Par ailleurs, des activités d'appoint peuvent être envisagées afin d'intensifier la coopération et de rapprocher les parties dans tous les secteurs évoqués dans l'accord d'association, dont notamment : coopération culturelle, coopération sociale, éducation et formation, coopération scientifique et technologique, environnement, industrie, promotion et protection des investissements, rapprochement des législations, agriculture et pêche, transports, télécommunications et technologies de l'information, énergie, tourisme, coopération douanière, coopération statistique, lutte contre le blanchiment des capitaux, lutte contre la drogue et migration.

Le programme a pour objectif spécifique d'appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'accord d'association en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par cet accord.

Résultats attendus

Le programme interviendra selon une approche déterminée par la demande. Les besoins seront spécifiés au fur et à mesure. Les résultats pourront notamment concerner les domaines suivants :

- cadre juridique et réglementaire du commerce ; coopération douanière ; mise en œuvre des règles d'origine nécessaires pour le cumul paneuroméditerranéen ;
- restructuration du secteur financier et amélioration de la supervision financière;
- appui à la libéralisation des services selon le calendrier prévu par l'accord d'association ;
- mise à niveau des règlements du marché intérieur, notamment de la législation sur la concurrence, les aides publiques, les normes industrielles, la protection des consommateurs, les marchés publics, la propriété industrielle et intellectuelle, le droit d'établissement et d'investissement ;
- animation des coopérations économiques prévues dans l'accord d'association ;
- renforcement des capacités stratégiques, notamment en ce qui concerne le système des statistiques et l'appui au développement d'analyses et de politiques dans les secteurs de l'accord d'association.

Critères d'éligibilité des actions à financer :

- lien direct avec la mise en œuvre de l'accord d'association ;
- cohérence des actions avec d'autres activités/actions en cours ou prévues dans le cadre d'autres projets de coopération ;
- conformité avec les orientations dégagées par les instances de concertation euro-méditerranéennes.

Indicateurs de performance

Pour chaque domaine identifié : achèvement d'études ; adoption de nouvelles lois ou réglementations ; effectivité des lois/réglementations ; adhésion aux conventions internationales et adoption de normes respectives.

Description succincte du programme

Le programme s'adressera au secteur public. Les bénéficiaires seront les ministères et organismes publics concernés par la mise en œuvre de l'accord d'association. Le coordonnateur sera le ministère du commerce.

Le but du programme est de mettre à la disposition du gouvernement un « Fonds opérationnel » à utiliser d'une façon flexible et simple afin de tirer des ressources pour assister le gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord d'association. Le dispositif devra être suffisamment souple pour assurer une mobilisation rapide de l'expertise de qualité. L'appui consistera en de l'assistance technique à court et moyen terme, des études, des jumelages d'administrations publiques, des formations, la participation aux séminaires, l'organisation de conférences, de l'équipement. Le programme tiendra compte des résultats relatifs au développement d'un partenariat stratégique entre l'UE et l'Algérie dans le secteur de l'énergie.

Le programme sera mis en œuvre en étroite coordination avec les programmes régionaux.

Budget indicatif : 24 M€

6.4 Renforcement des services publics de base

F) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Contexte et justification

Les efforts consentis par l'État algérien en faveur d'une scolarisation généralisée place le sous-secteur de l'enseignement supérieur sous une pression démographique importante dans les prochaines années : on s'attend à un doublement des étudiants d'ici 2008. À ce défi sur l'accès au supérieur, il faut ajouter une problématique spécifique d'inadéquation entre l'offre fournie actuellement par l'éducation supérieure et la demande du marché du travail. De ce fait, la réforme de l'enseignement supérieur devient un chantier prioritaire afin de permettre à l'Algérie de répondre efficacement aux enjeux de la globalisation et de l'économie du savoir. Face à cette situation, la stratégie du gouvernement consiste à :

- élargir rapidement l'accès à l'enseignement supérieur : doublement des capacités universitaires d'ici 2010, recrutement de 25 000 enseignants supplémentaires en 3 ans ;

- diversifier l'offre en encourageant les universités à introduire les programmes de Licence-Maîtrise-Doctorat, introduisant plus de flexibilité et de choix pour les étudiants ;
- augmenter la pertinence des études proposées par rapport aux besoins des entreprises ;
- améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.

Intérêt stratégique (par rapport à l'accord d'association : (i) améliorer l'employabilité des jeunes à court terme et contribuer à la réduction du chômage des primo-demandeurs d'emploi et ainsi limiter les pressions migratoires de nature économique et sociale; (ii) améliorer la compétitivité de l'économie algérienne et son intégration dans l'espace méditerranéen et (iii) répondre à la demande croissante de techniciens supérieurs et d'ingénieurs générée par la mise à niveau de l'économie et par l'objectif de développement des filières porteuses .

Objectif

Améliorer les performances (interne et externe) de l'enseignement supérieur, renforcer les capacités de recherche et relever le niveau de formation du capital humain.

Résultats attendus

En fonction des résultats de l'instruction, le programme visera à atteindre un nombre cohérent de résultats :

- élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur à travers le pays ;
- amélioration des performances et des rendements ;
- consolidation de la Licence-Maîtrise-Doctorat ;
- contribution à l'augmentation des capacités d'accueil et d'équipement dans le supérieur. Privilégier l'appui aux écoles doctorales (25 000 nouveaux enseignants d'ici 2008) ;
- promotion des projets de recherche en commun universités/entreprises et une meilleure intégration des entreprises dans les programmes enseignés. Renforcer la participation des chercheurs et des universités à des programmes et projets européens de recherche et d'innovation notamment du 7^{ème} programme cadre de R&D.

Indicateurs de performance

- nombre de diplômés des cycles long et court, réduction des échecs, adéquation de l'offre par rapport aux choix de disciplines des étudiants (carte universitaire) ;

- développer des programmes de recherche universités/entreprises répondant aux besoins des entreprises (notamment les petites et moyennes). Faciliter l'insertion des jeunes diplômés (réduction de la période de chômage initial).

Description succincte du programme

Le programme contribuera à la réforme de l'enseignement supérieur : augmenter l'efficacité interne et externe des cycles universitaires ; développer le partenariat entre l'entreprise et l'enseignement supérieur; améliorer l'adéquation emploi- formation des jeunes et renforcer les capacités de recherche et d'innovation.

La complémentarité et la cohérence avec le programme de coopération entre les universités Tempus ainsi qu'avec le programme de « Master » européen Erasmus Mundus sera recherchée. Les modalités opérationnelles les plus appropriées pour répondre aux objectifs et résultats susvisés seront précisées lors des phases d'identification/d'instruction tout en considérant l'engagement de la Commission dans les approches sectorielles.

Budget indicatif : 30 M€

G) SANTE

Contexte et justification

L'Algérie a entrepris des efforts considérables afin de garantir l'accès aux services de santé à sa population. En conséquence, les indicateurs de santé se sont sensiblement améliorés : l'espérance de vie est en net progrès, on constate une baisse du taux de mortalité infantile.

Des réformes s'imposent toutefois pour améliorer l'efficacité, la qualité de la prestation des services dans le secteur de la santé ainsi que l'accès équitable aux soins. Une rapide transition démographique et épidémiologique ne fera qu'accroître les besoins financiers du secteur, alors que l'Algérie doit relever le double défi de remédier à la prévalence accrue des maladies chroniques, coûteuses à traiter, tout en étant toujours confrontée à des maladies infectieuses répandues. Les faiblesses du système, si elles persistaient, pourraient entraîner une perte des gains enregistrés à ce jour pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, plus particulièrement en ce qui concerne la mortalité infantile et maternelle ainsi que la malnutrition.

Objectif

Améliorer l'équité de l'accès à des soins de qualité fondé sur un financement durable, en développant les mécanismes de régulation et d'organisation du secteur.

Résultats attendus

En fonction des résultats de l'instruction, le programme visera à atteindre un nombre cohérent de résultats :

- la qualité des soins est améliorée ;
- la couverture sanitaire et l'accès équitable aux soins sont améliorés ;
- le niveau global des ressources est relevé et le partage entre les financeurs est réexaminé, tout en visant un financement qui tient compte des capacités financières des ménages ;
- le pilotage et les modalités de gestion du système sont améliorés.

Indicateurs de performance

Les indicateurs et cibles seront à définir pendant la phase d'identification et en tenant compte de la politique nationale en la matière; ces indicateurs pourront couvrir :

- la qualité: évolution des infections hospitalières, disponibilité des médicaments, taux d'équipements standards en état de fonctionnement, qualité de l'accueil, respect de protocoles scientifiques standardisés, incidence des maladies infectieuses, etc. ;
- l'équité: dépenses des ménages (par région et/ou par groupe de revenu); utilisation des services de santé (par région et/ou par groupe de revenu), etc. ;
- la gestion des services et ressources humaines: médecins (spécialistes) par nombre d'habitants et par région ; absentéisme du personnel des hôpitaux publiques ; permanence des services d'urgence, etc. ;
- le financement: niveau des dépenses rapportées au PIB, différencié par dépenses publiques et dépenses privées, répartition géographique et par filière du financement public de santé ;
- la planification des infrastructures et investissements en fonction des besoins identifiés.

Description succincte du programme

Plusieurs faiblesses structurelles persistent dans le secteur de la santé: la qualité des soins n'est pas toujours optimale, des problèmes existent quant au pilotage et à l'organisation du système. En ce qui concerne le financement, les ressources consacrées à la santé sont relativement faibles comparativement à d'autres pays de la région et les besoins devraient augmenter à l'avenir, en fonction des évolutions et transitions démographique et épidémiologique et des attentes pressantes de la population. Les autorités algériennes sont tout à fait conscientes de ces défis, comme en témoignent les nombreuses réformes en cours de préparation. La possibilité de contribuer, dans le cadre de ce projet, à l'amélioration de la surveillance et au contrôle des maladies infectieuses pourra être examinée dans le cadre du processus d'identification, qui passera en revue les différentes réformes ainsi que le secteur santé dans sa globalité.

Les modalités opérationnelles les plus appropriées pour répondre aux objectifs et résultats susvisés seront précisées lors des phases d'identification/d'instruction tout en considérant l'engagement de la Commission dans les approches sectorielles.

Budget indicatif : 30 M€

H) EAU II : ASSAINISSEMENT

Contexte et justification

L'Algérie fait face à des problèmes importants dans le domaine de l'assainissement dont les conséquences sur la santé de la population et sur l'environnement peuvent être sérieuses (maladies hydriques transmissibles comme la typhoïde, la dysenterie récurrente, fermeture des plages autour des grandes villes à la baignade, eaux impropres à l'arrosage de cultures).

Le gouvernement s'est engagé dans un programme ambitieux de mise à niveau de l'assainissement. Si la restructuration opérée répond au développement futur du secteur de l'assainissement, les structures créées nécessitent un renforcement significatif qui s'avérera crucial dans la réussite du programme gouvernemental une fois la construction et la réhabilitation de l'ensemble des stations d'épuration (STEP) achevées.

À ce titre, le secteur de l'assainissement a connu une transformation majeure avec la création en 2001 de l'Office national de l'assainissement (ONA) qui étend sa compétence sur l'ensemble du territoire algérien. L'ONA s'est vu attribué :

- 18 STEP en exploitation ;
- 21 STEP en cours de réalisation ;
- 20 STEP à l'arrêt;
- 32 000 km de réseau d'assainissement.

Toutefois, il est à noter que si 80 % de la population est raccordé au réseau d'assainissement, seulement 7 % est effectivement raccordé au réseau des 18 STEP en exploitation. De plus, les anciennes STEP ont un rendement insuffisant et posent un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut citer :

- la variété des procédés d'exploitation qui complique la définition de la qualification des opérateurs au demeurant manquant parfois de formation,
- l'obsolescence ou la faible qualité des manuels d'exploitation,
- l'insuffisance des moyens financiers comme des moyens d'intervention.

D'autre part, le réseau d'assainissement, souvent vétuste et mal connu, est rarement au niveau requis et les quantifications du rejet des eaux usées sont déterminées par les services locaux sans que les données communiquées puissent être validées.

Face à ces difficultés, l'ONA ne maîtrise pas la gestion d'ensemble de l'assainissement et du traitement, et développe une stratégie curative de survie pour faire face, dans l'urgence, aux pannes et aux incidents de fonctionnement.

En vue de mettre à niveau l'assainissement en Algérie, un ambitieux programme de nature à transformer totalement l'ONA a été élaboré (mise en place d'un système d'épuration dans toutes les villes de plus de 100 000 habitants, réalisation de 62 STEP dans les toutes prochaines années, ...). L'ONA se retrouve ainsi chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée et est chargée de l'organisation et de la formation du personnel de gestion de ces stations. Toutefois la réussite du programme dépend en particulier de :

- la capacité de l'ONA à gérer le système d'assainissement tant sur le plan technique que commercial,
- la qualité des données et informations échangées entre l'ensemble des acteurs y compris les organisations de la société civile,
- la qualité des ressources humaines,
- la mise en cohérence de l'environnement juridique.

De même, si la question de l'utilisation des eaux assainies doit faire l'objet d'une définition précise sur le plan réglementaire, la gestion de l'information du risque pollution avec la montée en puissance du développement industriel doit être à même de permettre la production d'une eau assainie réutilisable.

Objectif

La finalité recherchée est de renforcer le programme du gouvernement en matière d'assainissement y compris les mesures en aval.

Résultats attendus

Les résultats attendus sont au nombre de six :

- la mise à disposition des structures chargées de l'assainissement de systèmes de gestion adaptés tant sur le plan technique que commercial ;
- la formation des personnels aux métiers de l'assainissement ;
- la mise en place d'un système de maintenance qui permette une exploitation en continu ;
- une cartographie de l'état du réseau d'assainissement y compris les composantes en aval (lutte contre l'eutrophisation et la pollution, valorisation des boues) ;
- une connaissance des rejets tant sur les plans quantitatif que qualitatif afin d'adapter les traitements ;

- une réglementation sur l'utilisation des eaux assainies.

Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance seraient les suivants :

- le nombre de STEP bénéficiant de systèmes de gestion adaptés ;
- le nombre de formations et de métiers couverts, le nombre de personnels formés ;
- la réalisation d'une démarche de maintenance et le nombre d'occurrences de cette démarche ;
- une couverture du réseau complète ;
- une connaissance appropriée des rejets des agglomérations de plus 100.000 habitants et des zones industrielles ;
- la publication de décrets d'application sur l'utilisation des eaux assainies

Description succincte du programme

Dans le contexte de l'intervention, il s'agit plus d'apporter une assistance technique en matière de maîtrise des systèmes de gestion que de fournir des équipements lourds ; le programme du gouvernement prenant en charge les investissements concernant les STEP et le réseau.

Les modalités opérationnelles les plus appropriées pour répondre aux objectifs et résultats susvisés seront précisées lors des phases d'identification/d'instruction tout en considérant l'engagement de la Commission dans les approches sectorielles.

Budget indicatif : 30 M€